

DU MÊME AUTEUR

- Haïti, république caraïbe*, Paris, 1974 (épuisé).
Toussaint Louverture. De l'esclavage au pouvoir, Paris, 1979 (épuisé).
La route des esclaves. Négriers et bois d'ébène au XVIII^e siècle, Paris, 1980.
Édition du *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies de l'Amérique*, de Girod de Chantrons (1785), Paris, 1980.
Histoire des Antilles et de la Guyane (direction et collaboration, ouvrage collectif), Toulouse, 1982.
Nègres et Juifs au XVIII^e siècle. Le racisme au siècle des Lumières, Paris, 1984, couronné par l'Académie française, prix Broquette-Gonin.
Histoire des médecins et pharmaciens de la marine et des colonies du XVII^e siècle à nos jours (direction et collaboration, ouvrage collectif), préface de François Jacob, Toulouse, 1985.
Vaudou, sorciers, empoisonneurs, de Saint-Domingue à Haïti, Paris, 1987.
Toussaint Louverture. Un révolutionnaire noir d'Ancien Régime, Paris, 1989.
Toussaint Louverture d'après le général de Kerverseau, Port-au-Prince, 1991.

DEDALUS - Acervo - FFLCH-HI



21200003262

PIERRE PLUCHON

HISTOIRE
DE LA COLONISATION
FRANÇAISE

Tome premier

LE PREMIER EMPIRE COLONIAL

Des origines à la Restauration

SBD-FFLCH-USP



196230

FAYARD

hommes de ce pays. La plupart n'étaient point gens à quitter la France ; ils ont équipé des vaisseaux remplis de directeurs, d'économistes, de gardes-magasin, de commis, d'ouvriers de différents métiers, de vivres et d'effets de toutes les sortes. Il s'agissait de s'enfoncer dans les bois, d'y cabaner, d'y choisir un terrain, d'en brûler les cannes et les arbres. Ces commencements paraissaient bien durs à des gens nullement accoutumés à ces sortes de travaux ; les directeurs et leurs subalternes s'amuserent pour la plupart dans des endroits où il y avait déjà quelques Français établis, ils y consommèrent leurs vivres ; à peine l'ouvrage était-il commencé, que la concession était déjà ruinée : l'ouvrier, mal payé ou mal nourri, refusait de travailler, ou se payait par lui-même ; les magasins étaient au pillage : ne reconnaissez-vous pas là le Français ? C'est en partie ce qui a empêché que ce pays ne s'établît comme il devrait l'être, après les dépenses prodigieuses que l'on a faites pour cela. On appelle *habitation* une moindre portion de terre accordée par la compagnie. Un homme avec sa femme ou son associé défriche un petit canton, se bâtit une maison sur quatre fourches qu'il couvre d'écorce, sème du maïs et du riz pour sa provision ; une autre année il fait un peu plus de vivres et une plantation de tabac : s'il vient enfin à bout d'avoir trois ou quatre nègres, le voilà tiré d'affaire ; c'est ce qu'on appelle *habitation*, habitant : mais combien sont aussi gueux que lorsqu'ils ont commencé ? On appelle *établissement* un canton où il y a plusieurs habitations peu éloignées les unes des autres, qui font une espèce de village. » Le père du Poisson, familier des longs déplacements entrecoupés de haltes ou *cabanages*, observe la composition de la population européenne des campagnes. « Outre les concessionnaires et les habitants, il y a encore dans ce pays des gens qui ne font d'autre métier que de courir : 1° *femmes* ou *filles* tirées des hôpitaux de Paris, de la Salpêtrière ou autres lieux d'aussi bon renom, qui trouvent que les lois du mariage sont trop dures, et la conduite d'un ménage trop gênante ; les voyages de quatre cents lieues ne font pas peur à ces héroïnes ; j'en connais déjà deux dont les aventures feraient la matière d'un roman. 2° Les *voyageurs* : ce sont pour la plupart des gens envoyés pour causes au Mississippi par leurs parents ou par la justice, et qui, trouvant que la terre est trop basse pour la piocher, aiment mieux s'engager pour ramer et courir d'un bord à l'autre. 3° Les *chasseurs* ; ceux-ci remontent le Mississippi sur la fin de l'été jusqu'à deux ou trois cents lieues, dans le pays où il y a des bœufs ; ils font des plats côtés, c'est-à-dire qu'ils font sécher au soleil la chair qui est sur les côtes du bœuf ; ils salent le reste, et font de l'huile d'ours ; ils descendent vers le printemps et fournissent de viande la colonie. Le pays qui est depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'ici, rend ce métier nécessaire, parce qu'il n'est pas assez habité ni assez défriché pour y élever des bestiaux. À trente lieues d'ici on commence seulement à trouver les bœufs ; ils sont par troupeaux dans les prairies ou sur les

rivières ; un Canadien descendit l'année passée à la Nouvelle-Orléans quatre cent quatre-vingt-cinq langues des bœufs qu'il avait tués pendant son hivernement, avec son associé seulement. »

Après avoir quitté La Nouvelle-Orléans, le jésuite remonte le Mississippi ou fleuve Saint-Louis. Il fait étape, le premier jour aux Chapitoulas, ancien séjour d'une tribu de Sauvages, où cinq concessionnaires se sont habitués. « M. *Dubreuil*, Parisien, nous reçut dans la sienne. Les trois suivantes appartiennent à trois frères canadiens qui sont venus dans ce pays, le bâton blanc à la main et le brayer autour des reins, pour s'y établir, et qui ont plus avancé leurs affaires que les *concessionnaires* de France, quoique ceux-ci eussent envoyé des millions pour fonder leurs concessions qui sont *fondues* à présent pour la plupart. La cinquième est à M. *de Koli*, Suisse de nation, seigneur de la terre de Livry, près de Paris, un des plus honnêtes hommes qu'on puisse voir. » Le lendemain, le religieux repart et cette fois va coucher aux *Cannes brûlées*, chez M. de Blénac, directeur de la concession du maréchal, comte d'Artagnan. Tout au long de la Grande Rivière, bénéficiant d'une irrigation parfaite, les domaines s'étendent, l'un à la suite de l'autre, appartenant souvent à des propriétaires au nom connu : comte de Bellisle, descendant du surintendant, marquis de Mézières, Paris, ces frères financiers qui ont fait de Mme de Pompadour un personnage politique. Diron d'Artaguiette, ancien directeur de la Compagnie d'Occident, puis des Indes, qui a séjourné à Mississippi où vivent deux de ses fils. D'autres noms parlent moins, mais n'en désignent pas moins d'importantes entités économiques : ainsi Delaire, Chastang, Dubuisson, Drouot, Desmarches, etc. Après ce chemin parcouru, épuisant, dans la boue, au milieu des maringouins, c'est un repos bien mérité à Bâton-Rouge, actuelle capitale de l'État de Louisiane. Le Page du Pratz, vieil habitant, rappelle l'origine de cette dénomination curieuse. « C'est là que l'on voit ce fameux cyprès duquel un charpentier de bateaux voulait faire deux pirogues, l'une de seize tonneaux, et l'autre de quatorze. Comme le cyprès est un bois rouge, quelqu'un des premiers voyageurs qui arrivèrent dans ce canton, s'avisait de dire que cet arbre ferait un beau bâton ; on l'a surnommé ensuite le Bâton-Rouge : sa hauteur n'a pu encore être mesurée ; elle est à perte de vue. »

La Louisiane appartient à l'univers des Indiens. Sur son territoire vivent de nombreuses tribus : les Natchez forment la plus connue, tant par la révolte de 1729 qui aurait pu détruire la colonie, que par la plume romantique de M. de Chateaubriand. Dans une longue lettre du 12 juillet 1730, le père Le Petit, jésuite, les a étudiés en anthropologue de talent. Il porte, pour commencer, un regard attentif sur la religion. La croyance des Natchez prend place dans la grande famille des religions solaires. « Le soleil est le principal objet de la vénération de ces peuples : comme ils ne conçoivent rien qui soit au-

dessus de cet astre, rien aussi ne leur paraît plus digne de leurs hommages ; et c'est par la même raison que le grand chef de cette nation, qui ne connaît rien sur la terre au-dessus de soi-même, prend la qualité de frère du soleil : la crédulité des peuples le maintient dans l'autorité despotique qu'il se donne. » Toutes les activités de la tribu sont soumises à des rites fidèlement répétés : alliance, guerre, paix. « Pour mériter le titre de " grand tueur d'hommes ", il faut avoir fait dix esclaves ou enlevé vingt chevelures. »

Cette société théocratique, hiérarchisée, esclavagiste, cruelle quoique de mœurs libres, décline. « Autrefois la nation des Natchez était considérable ; elle comptait soixante villages et huit cents soleils ou princes ; maintenant elle est réduite à six petits villages et à onze soleils. » Le choc européen, assortiment de variole et d'affections pulmonaires a, ici comme dans le reste de l'Amérique, décimé, parfois anéanti, la population indienne. En réaction contre l'intrusion meurtrière, contre l'appropriation des terres, contre l'autorité d'une race étrangère, poussés à la révolte par les Caroliniens qui achètent les fourrures à de meilleurs prix que les Français, les Natchez, alliés aux Chicachas et aux Chactas se soulèvent contre les sujets de Louis XV, au mois de décembre 1729. Ils tuent 238 colons, dont 36 femmes et 56 enfants, tandis qu'une trentaine de personnes meurent sous les coups de complices. Le gouverneur Périer, profitant de la défection des Chactas qui le rallient, sauve la colonie du massacre auquel les Français étaient promis si les tribus, solidement liguées, avaient lancé une attaque massive. Ce drame connaît une conclusion inattendue : la Compagnie des Indes perd son privilège, moyennant une indemnité de 1 400 000 livres et l'administration royale, à la tête de laquelle est à nouveau porté le Canadien Bienville, prend en main la destinée de la colonie.

De nouveaux arpens de neige ?

Jérôme de Ponchartrain s'était interrogé : ne conviendrait-il pas d'échanger une Louisiane vide de Français avec l'Espagne, contre la partie orientale de Saint-Domingue ? Qui, depuis M. d'Ogeron jusqu'à Ducasse, tous deux gouverneurs de la partie française de la Grande Île, n'avait songé à mettre la main sur la partie madrilène ? Les choses avaient suivi un cours différent. En 1733, M. de Maurepas, fils et petit-fils de Jérôme et de Louis de Pontchartrain, avait vendu l'île de Sainte-Croix au roi de Danemark pour le prix modeste de 138 000 livres tournois. Les colonies, bien qu'elles appartiennent au domaine royal, n'en font pas partie, dans la réalité. Ces possessions ne sont pas soumises à la loi d'inaliénabilité qui

couvre toutes les parcelles du territoire national. Les colonies appartiennent au plus fort, ou, dans les négociations internationales servent de monnaie d'échange.

Voilà pourquoi le lieutenant général, duc de Choiseul, ministre d'État de Louis XV demande à M. Accaron, premier commis des Colonies, de lui « dire son avis » sur un mémoire secret relatif à un éventuel troc de la Louisiane. Ce document de sept pages, sans nom d'auteur, est donc résumé et jugé par Accaron en une note de deux pages et demie, qui a pour titre : *Projet de cession de la Louisiane au Dannemark en échange de l'île d'Islande*. « Le mémoire secret que Monseigneur m'a fait remettre est bon, et son objet est simple. L'auteur suppose que la France est encore la maîtresse de disposer de la rive droite du Mississipy, et de toute la partie de la Louisiane qui en dépend, et dans cette supposition, il propose de la céder au Roy de Dannemarck en échange de l'Isle d'Islande que ce Prince donnerait à la France. Les avantages qui résulteraient de la cession de la Louisiane au Dannemarck seraient. 1°. L'inutilité de cette province entre les mains des Français s'ils ne la cultivaient pas, et le danger pour eux de la perdre avec toute la population et les dépenses qu'ils y auraient faites lorsque les Anglais la verraient en valeur. 2°. Nulle espérance de la voir fleurir entre les mains de l'Espagne si on la lui cédait, et d'en tirer aucun secours contre l'ennemi commun, et bien loin que la France enfin dédommée par la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue, elle se priverait par là des espèces qu'elle retire d'un commerce de contrebande. 3°. La diminution de puissance des Anglais en Amérique, si les Danois qui n'ont que le faible établissement de l'Isle Saint-Thomas dans le golfe du Mexique, avaient de plus à leur disposition une colonie aussi considérable que celle de la Louisiane qu'ils établiraient au préjudice des Anglais par des nations allemandes, à quoi il faut ajouter l'association du commerce français avec celui des Danois qui nous feraient jouir des fruits de leurs travaux dans la Louisiane, et celle d'une marine active dont la protection s'étendrait également à leurs bâtiments et aux nôtres. Les avantages de l'acquisition que la France ferait de l'Isle d'Islande, seraient. 1°. de dominer en tous temps les possessions anglaises de l'Amérique septentrionale par les forces de terre et de mer qu'on pourrait y réunir, d'y attirer tous les anciens habitants du Canada, de l'Acadie et de l'Isle Royale dont on augmenterait la population, par des familles suisses et allemandes qui formeraient par la suite une peuplade immense de pêcheurs et de matelots pour notre Marine. 2°. ce que l'auteur n'a pas dit, d'avoir la plus grande facilité pour faire la pêche de la baleine, ce qui formerait une branche de commerce considérable, et de nous mettre en état d'ouvrir un commerce direct avec la Russie à quoi nous visons depuis longtemps sans pouvoir y réussir, et enfin de nous procurer des bois et d'autres effets propres pour la Marine. L'idée de l'auteur du mémoire sur

l'échange réciproque de ces deux colonies entre la France et le Danemark est très bonne, en ce que d'une part, la France qui n'a qu'un allié faible en Amérique, c'est l'Espagne, y acquerrait un allié utile ayant une Marine et un commerce toujours actif, et toujours occupé à diviser les forces de notre ennemi et à nous faire participer aux fruits de ses travaux et d'autre part en ce que la France privée de toute possession dans l'Amérique septentrionale, trouverait dans l'Islande une colonie capable de lui procurer dès à présent des avantages considérables et de la mettre en état de réparer un jour toutes ses pertes ; si cet échange était possible je pense, puisque Monseigneur veut bien me demander mon sentiment, qu'il n'y aurait pas à balancer de le faire, la France et même l'Espagne y gagneraient considérablement en faisant un traité de commerce avec le Danemarck. Les autres détails de ce mémoire, roulent sur le climat de nos colonies méridionales, sur les moindres garnisons a y employer, et sur les places fortes à construire dans l'intérieur des terres. » L'intérêt que Choiseul porte au mémoire secret laisse à penser que des considérations militaires antibritanniques dirigent l'esprit du duc, à l'exclusion de toute idée d'expansion coloniale. Accaron a incomplètement résumé la pensée de l'auteur du mémoire secret. Celui-ci, on songe à un officier, imagine l'utilité de l'occupation française du *pays de glace*. « Alors l'Islande sera l'entrepôt de nos forces comme l'aurait dû être le Canada. On y aura établi une puissante marine et nous menacerons également d'une invasion le Canada et les côtes d'Écosse. Les Anglais seront forcés de tenir sur tous les points où nous pourrions aboutir, des escadres et des armées ruineuses, tandis que, tranquilles dans nos ports d'Islande, nous pourrions diriger nos coups. » Vraisemblablement, le lieutenant général de Choiseul, qui rêve de débarquement en Angleterre, surtout après son échec de 1759, aura pesé le projet de transformer l'Islande en base d'agression contre les côtes septentrionales du Royaume-Uni. Ainsi des escadres royales venant simultanément du nord et du sud, de l'île glacée et des ports français auraient pris la Grande-Bretagne en tenaille : de quoi séduire un moment le ministre à l'imagination féconde et téméraire. La décision personnelle et définitive de Louis XV de donner la Louisiane à l'Espagne, pour réparer la perte de la Floride, devait balayer les calculs dont Mississipi pouvait faire l'objet.

LES ANTILLES

Sitôt après la découverte des Indes « occidentales » par Christophe Colomb, en 1492, les Espagnols s'implantent et mettent en valeur les Grandes Antilles et le continent américain. Comme l'a rappelé J.-P. Moreau dans ses travaux récents, Français et Anglais, au gré de la situation politique européenne, sont immédiatement présents dans la mer des Antilles, s'en retirant en période de paix, ou par temps d'alliance, comme ce fut le cas lorsque Henry VIII se coalisa avec Charles Quint contre François I^{er}. Pendant la première moitié du xvi^e siècle, les Français vont commercer sur les côtes des Grandes Antilles et de la Terre-Ferme, ou agir par coups de main si Paris et Madrid sont en conflit. Pendant la seconde moitié du xvi^e siècle, cette stratégie se prolonge et se complète de la recherche d'escales régulières et sûres dans les Petites Antilles. Enfin, au xvii^e siècle, les Français ne se contentent plus d'opérations de course, de traite négrière clandestine, de contrebande, de chargements discrets de cuirs, bois tinctoriaux ou médicinaux, éventuellement de denrées ; ils veulent coloniser ces îlots que l'Espagne n'occupe pas et où ils font habituellement relâche.

Les îles du Vent, premières Antilles françaises

D'un mot devenu célèbre, « que l'on me montre la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde », François I^{er} avait rejeté le monopole hispano-portugais sur les terres à découvrir. Sous son impulsion et sous celle de ses successeurs, les marins français se familiarisent avec les côtes de l'Afrique, les îles du Pérou ou Antilles et la Terre-Ferme ou Venezuela, ainsi qu'avec les rivages de l'Amérique septentrionale. Pendant le xvi^e siècle, les Dieppois, Rouennais, Malouins, Rochelais et Bayonnais, ayant échoué au Brésil et en Floride, fréquentent sans cesse le bassin mexicano-antillais. Ils font du troc avec les Indiens, de la contrebande avec les Espagnols, se livrant à la course, épigone du conflit biséculaire entre la France et les Habsbourg, échangeant des ferrements, verroteries et étoffes contre des écailles de tortue (carets), achetant des cuirs et du pétun (tabac), coupant des bois recherchés, livrant des Nègres aux Espagnols, en violation du monopole lusitanien, s'emparant de caboteurs madi-

lènes, chargés de denrées locales. Bref, à l'orée du xvii^e siècle, les Français, toujours de passage, mais toujours présents, prenant leurs quartiers d'hiver sous les tropiques où certains ne rechignent pas à faire des cultures, sont conduits lentement à envisager leur établissement aussi bien à la Guyane qu'aux Petites Antilles, territoires vides d'Espagnols et de Portugais. Pendant les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, les trafics prolifèrent à l'Amérique; le Béarnais veut planter des colonies au Canada et à la Guyane, malgré les objections de Sully; aux îles, les échanges s'intensifient, les séjours et les petites cultures se multiplient. Aussi la fondation de la première colonie française aux Antilles, proposée par Esnambuc et décidée par Richelieu, ne doit-elle rien à la Providence, comme J.-P. Moreau l'a très justement souligné. En fait, la Compagnie de Saint-Christophe n'a pas inventé, elle a entériné une réalité. Les Français, qui cultivent les terres insulaires, sont placés « sous l'autorité et puissance du Roy » : ces défricheurs recevront l'aide prochaine de « quantité » de sujets, recrutés dans le royaume. En 1627, Esnambuc et du Rossey, munis d'une commission du Cardinal, et suivis d'une petite troupe en mauvaise santé, débarquent dans l'île : ils la partagent avec les Anglais, les uns et les autres convenant qu'ils « ne recevront d'ordre et ne relèveront » que de leur monarque respectif. Possession royale française, même si les Espagnols ne la reconnaissent pas comme telle, Saint-Christophe, malgré ses faibles dimensions, va propager la colonisation française dans la mer des Antilles.

Ce mouvement d'expansion se déploie en 1635, après la création de la Compagnie des îles d'Amérique, qui succède à la Compagnie de Saint-Christophe. Une expédition, forte de 400 personnes, quitte Dieppe, le 25 mai 1635, pour étendre la domination de la France sur la Dominique, la Guadeloupe et la Martinique. À sa tête, deux hommes. Le premier, L'Olive, lieutenant d'Esnambuc, a assisté au développement difficile de Saint-Christophe : attaque espagnole, conflit avec les Anglais, et disette, marquée paradoxalement par une ordonnance royale du 25 novembre 1634, interdisant le commerce étranger. Cet homme, qui connaît les problèmes inhérents à la colonisation et aux tropiques est accompagné d'un métropolitain, qui a tout à apprendre. Dans son *Histoire générale des Antilles*, le père J.-B. Du Tertre, qui débarque à la Guadeloupe en 1643, rapporte d'abord ce que fut la traversée : « On peut dire que les misères de cette Colonie commencèrent dès le navire, les viandes et les morues étaient toutes pourries; et l'on avait embarqué si peu de cidre, qu'au milieu du voyage l'on fut contraint d'y mettre la moitié d'eau de mer : ce qui causa une altération incroyable à tous les passagers, et une chaleur d'entrailles si violente que plusieurs en moururent sitôt qu'ils furent à terre. Cette cruelle lésine est l'effet de l'avarice des marchands, et des commis des vaisseaux, qui ne cherchant que leur profit, n'avitaillent les navires que de ce qu'ils trouvent à bon marché,

ce qui fait périr la plupart des Français qui passent dans les îles : car ces mauvaises nourritures leur corrompent le sang, les fatigues et les misères qu'ils souffrent pendant un si long trajet, leur font trouver la mort sitôt qu'on les mis à terre. » Arrivés à la Martinique, le 28 juin 1635, M. de L'Olive et M. du Plessis effectuent une brève inspection de l'île qui les incite à choisir d'aller s'habituer à la Guadeloupe. Ils y débarquèrent, suivis de leurs compagnons, ne disposant pas de vivres à bord et ignorants des ressources locales. Le père Breton, qui fait partie de l'expédition, note sobrement, à la fin de l'année : « En peu de temps la maladie nous frappa à peu près tous, en raison du changement de nourriture et de climat. » Le père Du Tertre trempe sa plume dans l'encre de l'école naturaliste et peint un tableau expressif des débuts de la colonisation de la Guadeloupe. Les hommes sont démoralisés. « Quelques-uns des plus forts, voyant leurs compagnons mourir si misérablement, et craignant avec sujet d'être bientôt réduits aux mêmes extrémités, se retirèrent parmi les Sauvages, qui les reçurent avec humanité, et les traitèrent avec abondance, ne le pouvant faire avec délicatesse. La famine fut si grande qu'on mangea les chiens, les chats, et les rats, comme de friands morceaux. Depuis qu'on eut déclaré la guerre aux Sauvages, nos gens n'osant plus sortir du Fort, mangèrent jusques à l'onguent des chirurgiens, et au cuir des baudriers, qu'ils faisaient bouillir pour le réduire en colle. On en a vu quelques-uns brouter l'herbe, d'autres manger les excréments de leurs camarades, après s'être remplis des leurs : on a même cru qu'un certain jeune homme de Dieppe, avait mangé de la chair d'un sien compagnon, et qu'à ce dessein il lui avait coupé le bras auparavant que de l'enterrer : l'on dit en effet que l'on aperçut sa bouche ensanglantée, et que l'on vit toutes les marques qu'il avait mordu à belles dents, dans ce bras qu'il avait séparé du corps. L'on a souvent vu la terre des fosses, où nos Pères avaient enterré les morts, toute bouleversée le matin, avec beaucoup d'apparence qu'on les avait fouillées, pour déterrer les corps, et pour en couper quelque membre pour vivre. » Le gouverneur du Plessis, emporté par la maladie, laisse le commandement de l'île à L'Olive.

L'année 1636 n'apporte aucune amélioration. Les Français, attachés à leurs traditions alimentaires, préfèrent souffrir les affres de la faim et de l'épuisement plutôt que d'adopter les habitudes culinaires des Caraïbes. Ensuite la fièvre jaune se glisse parmi ces Blancs pouilleux et affaiblis et les tue en grand nombre. Du Tertre, qui a écouté les survivants et pris des notes, raconte la découverte de cette maladie tropicale implacable et celle des affections palustres qui abattent les Européens, les rendant inaptes au travail, ce que les maîtres ne comprennent pas. « Cette famine, qui dura près de cinq ans [...] fut suivie d'une mortalité presque générale, à laquelle outre la famine, deux choses contribuèrent particulièrement. La première fut une certaine maladie qu'on nomme communément dans les Îles, le

coup de Barre, elle cause ordinairement à ceux qui en sont surpris, un mal de tête fort violent, accompagné d'un battement d'artères aux tempes, et d'une grande difficulté de respirer, avec une lassitude et douleur de cuisses, comme si l'on avait été frappé de coups de barre, ce qui a donné sujet au nom qu'on lui a imposé. Elle attaque ordinairement ceux qui défrichent les terres des Îles, à cause des vapeurs vénéneuses, qu'elles exhalent : la cruauté des commandants qui présidaient au travail, fut l'autre cause de la mort de la plupart de la Colonie ; car bien que ces pauvres engagés, tant aux seigneurs de la colonie qu'aux marchands de Dieppe, fussent extraordinairement affaiblis par la misère et par la faim, on les traitait plus mal que des esclaves, et l'on ne les poussait au travail, qu'à coups de bâtons et de hallebardes ; si bien que quelques-uns d'eux qui avaient été captifs en Barbarie, maudissaient l'heure qu'ils en étaient sortis, invoquant publiquement le diable, et se donnant à lui, pourvu qu'il les reportât en France ; et ce qui est de plus horrible, quelques-uns sont morts, avec ces paroles excécrables dans la bouche. » Le père Breton juge 1636 encore plus catastrophique que l'année précédente. « En 1636, beaucoup des nôtres périrent, moins de maladie, mais de faim, car ils n'avaient plus que la peau et les os, et c'est quatre par quatre que nous les dépositions au tombeau. » Les Français, qui refusent pour la plupart de s'accoutumer à la nourriture indienne, se prennent peu à peu d'animosité contre leurs hôtes ou pour le moins leurs voisins. « On soufflait déjà le feu qui s'embrasa bientôt après contre les Caraïbes [...] cependant comme les sauvages virent qu'on chargeait dans le bateau un bâtiment de charpente, se doutèrent bien ce qui en était, savoir qu'on les voulait aller déloger et prendre leur place, pour avoir leurs vivres, se hâtèrent de s'en retourner. » Entre Indiens et Blancs, les relations se tendent et dégénèrent en violences, que la misère attise. « Une fois épuisées les provisions trouvées chez les indigènes — ce qui ne tarda guère — une famine encore plus cruelle nous éprouva, personnellement je dus me nourrir de racines (nous les appelons ici : patates) bouillies, mélangées à un peu d'eau de mer en guise de condiment — encore n'avais-je pas cette nourriture à volonté ! La soif aussi nous dévora, que l'eau de pluie ne suffisait pas à apaiser. Nous puisions dans les mares une eau boueuse, chaude et que la putréfaction des feuilles rendait fétide. Les bestioles y grouillaient et c'est, narines pincées et yeux fermés, que nous la buvions après l'avoir filtrée dans un linge. Ce n'est pas qu'il n'y eût des rivières, mais les indigènes, par représailles, tuaient tous ceux qui s'aventuraient sur leurs abords. Pour cette raison on ne pouvait sortir qu'en groupe et armés, jusqu'au moment où la paix fut conclue avec eux. »

Les années s'écoulaient sans que la situation des Français s'améliore. Les engagés, personnel recruté par le gouverneur ou de maîtres pour défricher et cultiver pendant 36 mois, manquent, la dissension aigrit

les relations : chacun regrette cette malaventure. Les chefs eux-mêmes, loin de donner l'exemple, se disputent, la Compagnie, loin d'apaiser les esprits les excite, les imaginations et les ambitions s'échauffent au point que l'on voit le successeur d'Esnambuc, le commandeur de Poincy, lieutenant général des îles (Saint-Christophe, Guadeloupe, Martinique, Sainte-Lucie) refuser de remettre son commandement à Thoizy, nommé à sa place par le roi ! La misère, la maladie, la mort, la guerre contre les Caraïbes, mais aussi un régime féodal traversé d'anarchie et de violences, prêt à la trahison, ont présidé à la naissance de l'archipel colonial des îles du Vent. Malgré une accumulation décourageante de malheurs et d'obstacles, le projet de Richelieu, repris par Mazarin et Fouquet a été accompli. Toutefois, Colbert ne tirera pas la conclusion de cette expérience, heureuse dans son issue, mais décevante dans sa longue et difficile concrétisation. Les compagnies gouvernées par des manieurs d'argent, gens d'affaire métropolitains et hommes de pouvoir, ne constituent pas le meilleur instrument pour organiser des échanges commerciaux, prendre possession de territoires lointains et les peupler. Si la France a mis la main sur les îles du Vent et bientôt sur les îles sous le Vent, elle en est redevable à ces Français, armateurs, marins, engagés, recrutés dans les campagnes et les villes, qui en créant de petits établissements à Saint-Christophe, la Tortue et Saint-Domingue, ont posé la première pierre de la domination française dans les Antilles. Davantage, la Guadeloupe, colonie dieppoise, sera aidée dans sa détresse par Saint-Christophe, et, cette île, par elle-même, grâce à l'initiative de M. d'Esnambuc, donnera la Martinique au roi.

Boucaniers, habitants, engagés et flibustiers

Les Français trafiquent dans la mer des Antilles depuis l'aube du xvi^e siècle. Saint-Domingue, la Grande Île découverte par Colomb dès son premier voyage, appartient à leur circuit. Dès 1525, rappelle J.-P. Moreau, ordre est donné de mieux protéger certains ports de la côte septentrionale de l'île, contre les attaques françaises. Malgré la répétition des instructions espagnoles, les Français attaquent Puerto Plata en 1539, Jacquanna en 1541-1543 et capturent de nombreux navires. Dans les années 1550, un capitaine gascon « met le grappin » sur plusieurs bâtiments madrilènes. Dans les années 1557, le capitaine Mesnin, de La Rochelle, court de succès en malheurs, mais sort gagnant de son périple aux Indes occidentales. En 1572, le capitaine Maillart, originaire de Fécamp, cherche fortune au large de Saint-Domingue. En 1582, le capitaine Roussel recueille à la Tortue les rescapés du *Lion d'Or*, qui commandait Jehan Retout du Havre.

En 1599, Champlain qui navigue sur une escadre espagnole voit deux navires dieppois sur la côte de Saint-Domingue, où il aperçoit aussi 13 « grands vaisseaux tant français, anglais, que flamands, armés ». La Grande Île, précise-t-il « est fort bonne et marchande en cuirs, gingembre et casse, tabac que l'on nomme autrement petung ou herbe à la Reine ». Hispaniola, comme toutes les îles de la mer des Antilles, est fréquentée par les sujets du roi, naviguant avec des intentions variées, qui vont de l'humble troc à la contrebande et à la course. Eaux, côtes et sites sont connus grâce à une expérience qui s'affine et à des cartes de plus en plus précises.

Les Espagnols partent nombreux vers la Nouvelle-Espagne ou d'autres provinces continentales, désertant l'île de la Tortue et la partie occidentale de Saint-Domingue. Ce vide, au cœur des Grandes Antilles, ne manque pas d'attirer les capitaines de commerce et les corsaires de différentes nations : France, Angleterre et Provinces-Unies. Dans la petite république égalitaire de la Tortue, à quelques brasses au nord de Saint-Domingue, les Anglais rompent bientôt l'équilibre en leur faveur et avouent leur volonté dominatrice. Les *avanturiers* français décident alors d'envoyer une députation à Saint-Christophe pour y demander des secours au commandeur de Poincy. L'année suivante, en 1640, Levasseur, à la tête d'une petite troupe déterminée débarque discrètement sur la côte de la Grand Terre, rassemble tous ses compatriotes, et part à l'assaut de la Tortue, d'où il chasse les Anglais. L'aventure française de Saint-Domingue, dont les résultats économiques éblouiront la seconde partie du XVIII^e siècle, en gestation depuis déjà assez longtemps, est sauvée. Comme Esnambuc avait donné à Louis XIII une île de Saint-Christophe déjà apprêtée par l'action de quelques Français, Poincy établit les droits de Louis XIV à la Tortue et Coste de Saint-Domingue, grâce à la présence et à l'effort de fidèles expatriés. Le royaume devra la future « perle » des Antilles, joyau des colonies européennes de la fin du siècle des Lumières, à un isolat ou plutôt à une diaspora de nationaux, alimentée par le commerce particulier ; il ne l'aura pas reçue d'une grande compagnie dirigée par des traitants. Îles du Vent et îles sous le Vent s'inclinent devant l'autorité royale au terme d'opérations où les Français habitués hors de France tiennent le premier rôle, les métropolitains venant, au second rang, à la rescousse. Ce schéma, loin d'être exceptionnel, est général. L'initiative privée a désigné partout et toujours les positions à occuper ; l'État, au lieu d'aider, s'est substitué, stérilisant souvent les actions esquissées, et toujours incapable de peupler. Aussi l'histoire coloniale française raconte-t-elle avant tout les heurs et les malheurs d'une poignée de sujets, entraînés par quelques chefs éprouvés sur le terrain : ainsi Esnambuc à Saint-Christophe et prochainement Bertrand d'Ogeron à la Tortue et Coste de Saint-Domingue, tous deux anciens capitaines de *La Marine* et flibustiers ensuite. Les Espagnols cessent leurs actions de représailles

contre La Tortue en 1654, et les Anglais, maîtres de la Jamaïque, renoncent tacitement à s'emparer de l'îlot et de sa Grand Terre en 1663. Venant après Levasseur, délégué de Poincy, après Jérémie du Rausset, qui a reçu une commission royale de gouverneur en 1656, le fondateur de la colonie, gouverneur pour le roi, débarque en 1665, un an après la création de la Compagnie des Indes occidentales, à laquelle a été accordé le monopole du commerce avec les possessions de l'Amérique. À quelle époque les Français se sont-ils établis à la Tortue et à la Grande Île ? On l'ignore. On sait que depuis le début du XVII^e siècle des navires y chargent des bois et des cuirs notamment. Comme M. Camus l'a souligné récemment, on sait aussi que les Espagnols ont pris, en 1606, la décision de se retirer de la partie occidentale d'Hispaniola. À partir de cette date, comment ne pas penser que des équipages ont hiverné dans cette campagne riche et giboyeuse, que des matelots naufragés et déserteurs, rejoints par des esclaves fugitifs de la partie espagnole, ont commencé une vie nouvelle, chassant et préparant des cuirs, coupant des bois recherchés, et peut-être brûlant des places où faire pousser du pétun. Comme à Saint-Christophe, ces premières initiatives, ces établissements modestes attirent les éléments de cette population flottante que les Espagnols bousculent épisodiquement. À la fin de 1629, 80 Français, chassés de Saint-Christophe, s'installent à la Tortue ; l'année suivante, des Anglais, débusqués de Nevis, font de même. La population croissante de l'îlot cultive des vivres et du tabac, tandis que les boucaniers de Saint-Domingue les fournissent en viande et leur remettent leurs cuirs.

Dans les années 1650, la Tortue et Saint-Domingue sont peuplées de 500 Blancs chacune, semble-t-il. Mais dans un mémoire adressé à Colbert en 1669, Bertrand d'Ogeron se montre moins optimiste. « La colonie de la Tortue et Coste Saint-Domingue était environ de 400 hommes lorsque j'en fus reçu gouverneur [1665], il y a quatre ans. Elle est à présent de plus de 1500, tant gens de guerre que chasseurs, habitants ou engagés. » Huit ans plus tard, en 1677, un dénombrement chiffrera la population de la colonie à environ 3500. Une chose est sûre pendant le gouvernement de l'Angevin, qui s'achève en 1676, la nouvelle possession prend son essor. Dans un premier temps, la Tortue, résidence du gouverneur, patrie des flibustiers et des habitants, vend les denrées que produisent ses plantations, alors que Saint-Domingue, chasse vaste et monstrueuse des boucaniers, commerce ses cuirs ; puis, la population abandonnera la Tortue, trop étriquée, pour s'établir à la Grand Terre où la culture du tabac se généralise, alors qu'aux îles du Vent, en avance par rapport à Saint-Domingue, mais en retard sur la Barbade, les plantations sucrières entrent dans leur phase d'expansion. À la Tortue, symbole de la colonisation française dans l'Amérique et de la richesse des tropiques, le créole Moreau de Saint-Méry rendra un

hommage chaleureux dans sa *Description de la partie française de l'isle de Saint-Domingue*. « Je te salue, berceau de la plus brillante colonie que possède la France dans le Nouveau-Monde ! Asile de ces hommes qui, après avoir étonné l'univers par leur audace, consacrèrent à l'agriculture des bras si longtemps employés par la victoire ! Lieu où a été préparé l'un des plus grands succès obtenus par les puissances européennes, au-delà des mers ! Je te salue, rocher où les destinées de Saint-Domingue ont été si longtemps agitées ; et encore dans l'état auquel t'a réduit ta propre utilité, je vénère en toi la cause de tous les miracles que l'industrie a créés dans une vaste colonie. Plus la gloire de celle-ci a été rapidement acquise et plus elle me rappelle que tu en posas les premiers fondements. Qu'on me pardonne cet élan, il exprime ce que j'ai senti, lorsque j'ai mis le pied sur le sol de l'île la Tortue. »

En 1666, Alexandre Oexmelin, jeune parpaillot d'Honfleur et chirurgien de surcroît, embarqué sur le *Saint-Jean*, au milieu de boucaniers qui sont allés recruter des engagés en France, mouille devant le Port-Margot où Ogeron possède une cacaoyère. Le Normand ouvre des yeux ronds à la vue du spectacle qu'il découvre. « Aussitôt vint à nous un canot où il y avait six hommes, qui causèrent assez d'étonnement à la plupart de nos Français qui n'étaient jamais sortis de France. Ils n'avaient pour tout habillement qu'une petite casaque de toile et un caleçon qui ne leur venait qu'à la moitié de la cuisse. Il fallait les regarder de près pour savoir si ce vêtement était de toile ou non, tant il était imbu de sang. Ils étaient basanés ; quelques-uns avaient les cheveux hérissés, d'autres noués ; tous avaient la barbe longue et portaient à leur ceinture un étui de peau de crocodile, dans lequel étaient quatre couteaux avec une baïonnette. Nous sûmes que c'étaient des boucaniers. J'en ferai, dans la suite, une description particulière, parce que je l'ai été moi-même. » Dans son *Histoire des aventuriers*, parue en hollandais en 1678, en allemand l'année suivante, en espagnol en 1681, en anglais en 1684, en français en 1686, et depuis lors rééditée sans cesse, le praticien, promis à une gloire littéraire immortelle, peint le monde nouveau où il atterrit. À l'origine, dans les années 1630, les aventuriers organisent leur établissement. « Quelques-uns, voyant des habitations commencées, et la commodité qu'ils recevaient de la Grande-Île, d'où ils pourraient tirer de la viande quand ils voudraient, avantage qui leur manquait à Saint-Christophe, résolurent de se fixer dans celle de la Tortue, et jurèrent à leurs compagnons qu'ils ne les abandonneraient pas. La moitié de ceux-ci alla à Saint-Domingue tuer des bœufs et des porcs, pour en saler la viande, afin de nourrir les autres qui travaillaient à rendre l'île habitable. On assura ceux qui allaient en mer, que, toutes les fois qu'ils reviendraient de course, on leur fournirait de la viande. Voilà donc nos aventuriers divisés en trois bandes : Ceux qui s'adonnèrent à la

chasse, prirent le nom de *boucaniers* ; ceux qui préféraient la « course », s'appelèrent *flibustiers*, du mot anglais « flibuster » qui signifie corsaire ; ceux qui s'appliquèrent au travail de la terre retinrent le nom d'*habitants*. Les habitants qui étaient en fort petit nombre, ne laissèrent pas de demeurer possesseurs de l'île, sans qu'on pût les en empêcher. Quelques Anglais, qui se présentèrent pour augmenter le nombre, furent très bien reçus. Il vint des navires de France traiter avec eux ; les flibustiers apportaient dans l'île un butin considérable, et les boucaniers, des cuirs de bœuf ; en sorte que les navires qui y négociaient, trouvaient leur compte, et remportaient la valeur de leur cargaison, non seulement en cuirs, mais encore en tabac, en pièces de huit et en argenterie. »

Les boucaniers, qui, à partir du gouvernement de M. d'Ogeron, s'effacèrent peu à peu au profit des habitants ou colons, appellent l'attention d'Oexmelin qui fut des leurs. Aussi aime-t-il à les raconter. « Les Caraïbes, Indiens naturels des Antilles, ont coutume de couper en pièces leurs prisonniers de guerre et de les mettre sur des manières de claies, sous lesquelles ils font du feu. Ils nomment ces claies *barbacoa* : le lieu où ils sont, *boucan* et l'action, *boucaner*, pour dire rôtir et fumer tout ensemble. C'est de là que nos boucaniers ont pris leur nom, avec cette différence qu'ils font aux animaux ce que les Indiens font aux hommes. Les premiers qui ont commencé à se faire boucaniers étaient habitants de ces îles et avaient conversé avec les sauvages. Ainsi par habitude, lorsqu'ils se sont établis pour chasser et qu'ils ont fait fumer de la viande, ils ont dit : boucaner de la viande. » À force de dépeupler Saint-Domingue de ses bœufs et de cochons marrons, les boucaniers se sont condamnés eux-mêmes à changer d'état, à devenir flibustiers, galopant les mers, ou habitant, cultivant le tabac. « Le genre de vie de l'habitant était plus doux que le métier de chasseur », note malicieusement le Normand, qui s'applique à décrire les principes d'action de cette classe d'hommes. D'abord, c'est la préparation à l'établissement. « Quand ils veulent commencer une habitation, ils s'associent à deux, quelquefois trois, comme je l'ai dit des boucaniers, et se nomment matelots ; ils font un contrat, par lequel ils mettent en commun tout ce qu'ils ont, et ils le rompent quand ils jugent à propos. Si, pendant la société, l'un des deux meurt, l'autre demeure possesseur de tout le bien, au préjudice des héritiers qui pourraient venir d'Europe le réclamer. Leurs conventions étant faites, ils demandent de la terre au gouverneur, qui envoie un officier du quartier leur mesurer une habitation. S'ils sont deux, on leur donne ordinairement quatre cents pas géométriques de large et soixante de long. S'ils sont trois, ils ont à proportion, afin que s'ils viennent à partager leur habitation, chacun puisse en avoir une de deux cents pas de large sur la même longueur. L'habitation étant bornée, ils en choisissent l'endroit le plus commode pour y planter leur domicile, et c'est communément assez près de la mer. Lorsque

toutes les habitations du premier étage sont prises [on appelle ainsi celles qui touchent au bord de la mer], il faut se contenter de celles qui en sont plus éloignées, et quand le quartier est bon, il s'y forme jusqu'à quatre étages. Les habitants de chaque étage, quel qu'il soit, sont obligés de donner aux autres un passage libre sur leur propre fonds. Cependant les habitations les plus voisines de la mer sont les meilleures et les plus commodes, non seulement pour le transport des marchandises, mais encore parce que les habitants ont besoin de l'eau de la mer pour tordre leur tabac. Pour profiter entièrement de cette place, ils abattent les arbres de haute futaie qui leur nuisent. Quand, au bout de cinq ou six mois, le bois est sec, ils y mettent le feu. »

Viennent, ensuite, la culture des vivres et la construction du logis. « Les habitants commencent par planter les légumes. D'abord ils sèment des pois, ensuite des patates, du manioc, dont ils font de la cassave, des bananiers et des figuiers, qui, dans ces premiers commencements, leur servent de nourriture. Ils plantent ces figuiers dans les lieux les plus bas et les plus humides, le long des rivières et auprès des sources ; car il n'y a guère d'habitant qui n'ait sa demeure proche d'une rivière ou d'une source. Après avoir pourvu à la nourriture, ils bâtissent une plus grande loge, qu'ils nomment *case*, à l'imitation des Espagnols ; ils en sont eux-mêmes, ou leurs voisins, les charpentiers et les entrepreneurs ; chacun y donne son avis. Pour cela, ils taillent, en fourches, trois ou quatre arbres de quinze à seize pieds de haut, qu'ils enfoncent en terre ; et, sur les fourchons, ils mettent une pièce de bois, qui forme le faite. [...] Ils amassent quantité de feuilles de palmier, ou de roseaux, ou de cannes à sucre, pour couvrir le bâtiment, et les voisins s'aident les uns les autres. En un jour, la case est couverte. Ils la ferment d'une palissade de roseaux ou de planches de palmier. Au pourtour du logis, ils plantent quantité de petites fourches de la hauteur de deux ou trois pieds hors de terre, sur lesquelles ils mettent des bâtons entrelacés en forme de claie. Ils jettent là-dessus des paillasses remplies de feuilles de bananier, et chacun a la sienne ; car c'est là où couchent tous les habitants de la case. Chaque lit est couvert d'une toile de tente blanche, qu'ils nomment pavillon, et le tout s'appelle une cabane. » Enfin, arrive le temps de la mise en valeur, la culture du tabac. « L'habitant, ainsi accommodé, est au-dessus de ses affaires ; il n'a plus qu'à cultiver les légumes qu'il a plantés, et à abattre du bois pour découvrir une place où il puisse pareillement planter du tabac. Il en abat suivant le monde qu'il a pour le cultiver ; car on compte un homme pour deux mille pieds de tabac. Le lieu où on le plante veut être net de toute sorte d'ordure ou d'herbe étrangère, et, pour cela, on est obligé de sarcler tous les huit jours. Pendant que le tabac croît, les habitants bâtissent une ou deux cases, pour le mettre à mesure qu'ils le recueillent. Ils en bâtissent aussi une autre moins grande pour le tordre et le serrer, en attendant la commodité de l'embarquer. Dès qu'ils en ont une

certaine quantité, ils l'envoient en France et se procurent alors haches, houes, grattoirs, couteaux, toile pour faire des sacs à manioc et pour s'habiller. Quant au vin et à l'eau-de-vie, c'est la première chose que ces gens-là songent à acheter. Il y en a qui passent en France lorsqu'ils ont gagné quelque chose ; ils achètent eux-mêmes des marchandises, et engagent des hommes qu'ils amènent aux colonies pour se faire servir, comme je l'ai dit des boucaniers. Comme ils sont ordinairement deux associés, l'un demeure sur l'habitation pendant que l'autre voyage. Quand ils reviennent de France, ils amènent avec eux cinq ou six hommes ou plus, selon qu'ils ont le moyen de payer leurs passages, qui coûtent cinquante-six livres pour chacun. [...] Si un habitant a plusieurs engagés, il ne travaille point ; il a pour faire travailler ses gens, un commandant, auquel on donne deux mille livres de tabac par an, ou une part du produit du domaine. »

Le jeune chirurgien est venu à la Tortue en qualité d'engagé. Il a connu cet état et en a souffert ; aussi sait-il en parler mieux que quiconque. « Voici de quelle manière ces engagés sont traités. Dès que le jour commence à paraître, le commandant siffle afin que ses gens se rendent à l'ordre ; il permet à ceux qui fument d'allumer leur pipe, et il les mène au travail, qui consiste à abattre du bois ou à cultiver le tabac. Il est là avec un bâton, qu'on nomme une *liane* ; si quelqu'un d'eux s'arrête un moment sans agir, il frappe dessus comme un maître de galère sur des forçats ; malades ou non, il faut qu'ils travaillent. J'en ai vu battre quelques-uns à un tel point qu'ils ne s'en sont jamais relevés. On les met dans un trou à un coin de l'habitation, et on n'en parle point davantage. [...] Lorsqu'ils vont le matin au travail, l'un d'entre eux a le soin de donner à manger aux porcs, car les habitants nourrissent là toute sorte de bestiaux. Il leur porte des feuilles de patates, ensuite fait cuire des patates et, les ayant préparées avec de la sauce de pimentade, il appelle ses camarades qui sont au travail pour déjeuner. Quand ils ont mangé, ils allument leur pipe et chacun retourne au travail. Celui qui a la charge de la cuisine, met cuire des pois avec de la viande et des patates hachées en guise de navets. Lorsque son pot est au feu, il va travailler avec les autres ; et quand il est temps de dîner, il revient pour l'appréter. Dès qu'on a dîné, on retourne travailler jusqu'au soir ; et on soupe comme on a dîné ; ensuite, on s'occupe à éjamber du tabac, à fendre du mahot, qui est une écorce d'arbre propre à lier le tabac, ou enfin à faire de petits liens pour le pendre, et, dès que minuit sonne, il est permis d'aller prendre son sommeil. Les fêtes et les dimanches, ils peuvent aller se promener. Les mauvais traitements, le chagrin et le scorbut font mourir beaucoup d'engagés. Si l'on n'a pas de la résolution, et qu'on ne fasse quelque exercice, on devient comme insensé, et l'on piquerait un homme en cet état qu'il ne le sentirait pas. Les Anglais traitent leurs engagés encore plus mal que les Français ; ils les retiennent pour

sept ans, au bout desquels ils les font boire démesurément et, à la faveur de l'ivresse, les rattrapent pour sept autres années. »

Sur les flibustiers, Oexmelin disserte longuement. Il raconte la signature de la chasse-partie, contrat conclu entre capitaines et marins avant toute expédition, il dit la grande solidarité et le code d'honneur qui unit les Frères de la Côte, il chante les exploits, évoque la répartition des butins, le jeu, la bonne chère et autres débauches. Et un brin moraliste, il conclut : « C'est ainsi que les aventuriers passent leur vie ; lorsqu'ils n'ont plus d'argent, ils retournent en course. »

Oexmelin est un excellent analyste qui mérite davantage que la réputation d'auteur hollywoodien de films d'aventures qu'on lui a faite. Il a très bien remarqué la carrière transitoire à laquelle étaient promis les boucaniers : pendant leur âge, ils ont contribué à animer le commerce français dans les Antilles et ont joué le rôle de pourvoyeurs d'une main-d'œuvre, qui se sédentariserait et participerait à la mise en valeur de l'île. Il a vu avec une grande pertinence la difficulté de créer des plantations. Faute de capitaux, pour acheter du matériel, recruter des engagés et surtout acheter de ces Nègres qui résistent au climat — c'est-à-dire immunisés contre les maladies tropicales qui anéantissent les Blancs —, le colon utilise la formule de l'association. Comme *alter ego*, le planteur potentiel, sans refuser de s'allier avec un insulaire, cherchera à se coaliser avec un marchand, connu dans le port de sa province d'origine. Grâce à ce lien, il aura en France un correspondant, à qui il pourra demander aussi bien de lui avancer des fonds que de lui embaucher du personnel, et de faire parvenir ses lettres à sa famille, et à ses amis. De cette coopération entre le colonial et le métropolitain naîtra un réseau aux facettes multiples, où se mêleront les affaires, la famille et les amitiés provinciales. Ainsi se peuplera la colonie : sans le secours des compagnies publiques ni des financiers.

Paradoxalement, Oexmelin se montre moins riche sur la flibuste qui lui a donné une gloire répétée et rafraîchie par les siècles qui se succèdent. Or, l'interrogation s'impose : ces marins, le plus souvent munis de lettres de course officielles, parfois agissant sans autorisation, donc en pirates, ont-ils occupé une place appréciable dans l'édification de l'une des plus riches colonies du monde ? Sans hésitation : oui. Ils ont, avec les boucaniers qui abandonnent à l'occasion la terre pour la mer, découragé les Espagnols d'exercer leur souveraineté légitime sur la Tortue. Des années 1630 aux années 1660, les « aventuriers » français, tantôt traqués, tantôt chassés, reviennent toujours et finalement pour rester. Pareillement, ils ont dégoûté la *Providence Company* et les Anglais qui, en 1655, avaient ravi la Jamaïque aux Madrilènes, renoncé à leurs prétentions. Le traité de Nimègue (1678) reconnaît à la France un droit sur la Tortue et la partie occidentale de Saint-Domingue, la cession étant consacrée par la paix de Ryswick (1697). Jusqu'à cette date, qui annonce la Succession d'Espagne, donc la fin des hostilités avec le Roi

Catholique, les flibustiers participent à la défense de la politique royale. Comment ? En créant, souvent alliés à Morgan, un climat d'insécurité dans les possessions espagnoles. Ils pillent Sancti Spiriti de Cuba, en 1665, Granada et Maracaïbo, en 1666, Veragua, en 1667, Puerto Principe de Cuba en 1669, Panamá, en 1671, Vera Cruz, en 1683, Carthagène et Campêche en 1686, époque à laquelle une partie d'entre eux, franchissant l'isthme de Darien [Panamá] pour la seconde fois, ou empruntant le détroit de Magellan, ils écument les côtes du Pérou pendant sept ans, avant de rentrer, qui au Brésil, qui à Cayenne, qui par l'Asie ! Ducasse, homme d'affaires, excellent marin et tête politique, gouverneur de Saint-Domingue depuis 1691, prend la tête des flibustiers et, en 1694, opère avec eux plusieurs descentes, à la Jamaïque. Le père Labat, qui se frotte les mains de satisfaction, en racontant la campagne du Gascon, en dresse le bilan : « Le dommage que cette entreprise causa aux ennemis a été de plus de douze millions, sans compter un vaisseau de guerre de cinquante canons qu'on leur enleva, et quantité de vaisseaux marchands, et autres bâtiments qu'on prit, ou qu'on fit écheoir, ou qu'on brûla sur la côte. Les esclaves Nègres qui furent partagés, étaient au nombre de dix-huit cents, mais ceux qui furent enlevés par les particuliers, et qui ne furent point rapportés à la masse du butin, étaient en bien plus grand nombre, et quant à l'argent monnayé ou travaillé, aux meubles, aux marchandises, et aux ustensiles des sucreries, il a été impossible jusqu'à présent d'en fixer au juste la valeur. Il suffit de dire, que ce qui a été rapporté à la masse commune a enrichi un très grand nombre de flibustiers et d'habitants de la côte, et que M. du Casse et ses officiers y ont fait des fortunes si considérables, qu'elles auraient pu faire envie aux plus riches particuliers de l'Europe. » En 1697, Ducasse et ses flibustiers sauveront Pointis du désastre et lui offriront Carthagène : ils seront mal récompensés. Le gouverneur n'a pas des goûts de pillard de profession ni même de planteur : mais il souhaite avec ardeur et insistance que sa nation adopte une stratégie expansionniste aux dépens de l'Espagne. Seignelay le comprenait, alors que L. de Ponchartrain préfère louer la Marine royale à des armateurs en course et ne pas se risquer. Néanmoins, le Gascon à l'esprit vif signifie à son ministre, le 13 janvier 1699 : « Je ne regarde pas cette colonie de Saint-Domingue par la culture du sucre, indigo et tabacs, ni autres denrées qui se font dans l'Amérique, mais comme une place d'armes pour unir à la monarchie française les importantes clefs du Mexique, du Pérou et du Royaume de Santa-Fé. » Un langage incompréhensible pour les Pontchartrain qui, tout en mesurant l'intérêt des colonies, préférèrent les projets modestes et les méthodes commerciales, aux desseins vastes servis par la force.

À travers les expériences du général de Saint-Domingue, les flibustiers se révèlent sous deux aspects originaux. Un chef, par le caractère et l'expérience, peut les utiliser comme de véritables

auxiliaires des armées. Ensuite, ces hommes dont on dénonce qu'ils n'ont ni foi ni loi, aident au développement de la colonie. Les descentes victorieuses à la Jamaïque se traduisent par une vigoureuse injection de capitaux, de main-d'œuvre et de matériel dans l'économie insulaire. Avec moins de fracas, mais assez souvent, la flibuste fournit aux habitants des esclaves en nombre d'autant plus appréciable que l'île se trouve dans une phase de démarrage. Quelle est la nature de cette flibuste, si utile à la formation de la colonie? Multiple. Il en existe une, française, constituée de bâtiments armés venant des ports de la métropole. Mais la plus importante réside dans Saint-Domingue et regroupe toute la société insulaire autour de sa puissance à la fois combattante et économique. Le gouverneur de Cussy, étrange prédécesseur de Ducasse, explique et illustre ce fait dans une lettre qu'il envoie le 24 août 1684, à Seignelay. Avant les réflexions de l'administrateur, la « liste du nombre des flibustiers et de leurs vaisseaux ».

	<i>Canons</i>	<i>Hommes</i>
le Sieur de Grammont, commandant le Hardy	52	300
le capitaine Laurent Graf, Danois commandant le Neptune	54	200
le capitaine Michel, la Mutine	44	280
le capitaine Jonquay, Hollandais, la Dauphine	30	180
le capitaine Le Sage, le Tigre	30	130
le capitaine Dedenant, le Chasseur	20	120
le sieur Du Mesnil, la Trompeuse	14	100
le capitaine Foccart, l'Hirondelle	18	110
le capitaine Bréa, la Fortune	14	100
la prise du capitaine Laurent	18	80
le capitaine Bernanos, la Seitie	8	60
le capitaine Cachemarée, le Saint Joseph	6	70
le capitaine Blot, la Guagnone	8	90
le capitaine Vigneron, la Barque La Louise	4	30
le capitaine Petit, le bateau le Rusé	4	40
le capitaine Lagarde, la Subtile	2	30
le capitaine Verpré, le Postillon	2	25
	<u>328</u>	<u>1945</u>

« C'est Monseigneur tout ce qu'il y a de flibustiers, sans exception, dont il y en a plus de la moitié qui sont habitants, la plus grande partie

ayant fait quelques profits achetant des habitations sur lesquelles ils se retirent et vivent doucement. Ainsi le nombre des habitants s'augmente sans diminuer celui des flibustiers, parce qu'ils vont alternativement en course, laissant le soin de leur habitation à leurs associés. » Tout s'éclaire. Sur quelque 4000 Blancs que compte Saint-Domingue en 1684, la moitié appartient à la flibuste! Autant dire que le colon, quand il ne participe pas directement à l'activité flibustière, y est indirectement associé par le biais d'une prise de participation. Avec la bienveillance de la Providence, le Domingoï doit gagner sur les deux tableaux : flibuste et plantation, donc engranger un double revenu.

De la Martinique à Saint-Domingue : villes et campagnes

Comme l'a justement remarqué G. Bodinier, nombreux furent les officiers envoyés sous Rochambeau lors de la guerre d'Indépendance américaine, qui tinrent un journal. Parmi eux, le lieutenant du Perron de Revel, qui s'est rendu dans la patrie de Washington, en passant par les Antilles. À la fin du mois d'avril 1781, il débarque au Fort-Royal, devant lequel le contre-amiral Hood a refusé le combat à l'amiral de Grasse en faveur de qui le rapport des forces penchait. « Il est aisé de se figurer la curiosité de ceux qui, comme moi, n'étaient jamais venus dans ce nouveau monde. Les premiers objets sur lesquels nous la fixâmes furent une foule de petits bateaux faits d'un tronc d'arbre, chargés de nègres et de négresses qui nous apportaient des fruits à vendre. Nous descendîmes à terre dans l'après-midi et, en y mettant le pied, il me semblait que mes jambes engourdies n'avaient plus leur jeu naturel. Une foule d'êtres noirs et jaunes nous entouraient et parlaient une langue que je n'entendais point. J'entrai ensuite dans une rue que je trouvai bien bâtie, bien alignée et garnie de boutiques comme dans les villes de France. Je fus au café où je retrouvai le tapage et les propos de nos cafés de garnison; enfin, au bout de quelques instants, je ne fis plus d'attention aux différentes couleurs des êtres qui passaient et repassaient, et je fus bientôt accoutumé aux nouveaux objets que mon imagination m'avait d'abord représentés sous un point de vue des plus merveilleux. Je fus promener vers la fin du jour sur une petite place dont une partie est couverte des différents fruits et des productions du pays, que vendent aux passants les négresses et mulâtresses dont le ton, les manières et le caquet ressemblent beaucoup à ceux de nos revendeuses européennes. Je m'arrêtai avec plaisir à l'examen de tous ces différents fruits qui diffèrent infiniment de ceux de France et pour la forme et pour le goût, et dont aucun, selon moi, ne peut être préféré même à nos plus

médiocres ; ils sont presque tous excellents confits, mais, si on veut les manger à la main, on trouve les uns d'un fade insupportable, tels que l'avocat, la banane, la figue banane, le coco, etc. ; d'autres ont le goût le plus désagréable, tels que la balbadille et la gouliave qui a une odeur de punaise ; d'autres enfin flattent le goût dans les premiers moments, mais ennui à la longue et sont d'ailleurs très malsains par le grand acide qu'ils renferment, tels que l'ananas que les colons mettent au premier rang et qui est assurément bien inférieur à une bonne poire, une bonne pomme, une bonne pêche, etc. Je quittai ce quartier pour me rendre en haut de la place, où promenaient plusieurs groupes d'hommes et de femmes blanches très élégamment vêtus, qui discouraient sur les nouvelles du jour et qui, par parenthèse, ne nous épargnaient pas. Le faiseur de sucre était sorti de son moulin, l'artisan de son atelier, le marchand de sa boutique et l'habitant de dessous sa moustiquaire pour venir à ce rendez-vous médire à son aise sur le compte de M. de Grasse et de toute son armée. »

L'officier retire une impression mitigée de ses premiers pas martiniquais : surprise devant le bariolage des couleurs et la saveur fade des fruits, sentiment de familiarité pour une ville qui aurait fui sa province pour les tropiques, et retrouvailles avec l'esprit national qui, où que ce soit, remanie l'ordre du monde et fait la leçon. Après la prise de Tabago, l'escadre et les troupes reviennent au Fort-Royal. Le lieutenant du Perron profite de ces jours d'escale pour visiter une sucrerie sur laquelle il est invité. « Nous vîmes des nègres et négresses, mettre ces cannes précieuses (dont la forme ressemble beaucoup à celles que nous cultivons dans nos jardins en Europe) entre deux cylindres de métal placés très près l'un de l'autre, qui tournaient à contresens par le moyen d'un moulin à eau ; ces cannes, par la pression des deux cylindres étaient écrasées et rendaient un jus abondant qui était porté par un petit canal dans un bâtiment très vaste où il y avait plusieurs chaudières sous lesquelles il y avait grand feu. Ce jus, après avoir subi plusieurs préparations et différents degrés de cuisson, qui produisent plusieurs espèces de sirop, du tafia, du rhum, etc. était enfin réduit en un sel brun, que l'on mettait dans des pots de grès pour le faire sécher. Dès que ce sel avait pris une certaine consistance, on le sortait de ces pots et on le mettait dans une étuve très chaude, où il achevait de se sécher entièrement ; après quoi, on le pilait et on en remplissait des barriques pour l'envoyer en France, où on le raffine et où on le blanchit. Il y a quelques habitants où on le vend tout raffiné. De la sucrerie, nous fûmes dans la campagne, pour voir travailler cette malheureuse classe d'êtres que nous arrachons chaque année des rivages de l'Afrique, pour assouvir notre insatiable cupidité, notre avarice et notre inhumanité. Nous trouvâmes dans un champ une quarantaine d'hommes ou femmes qui n'avaient d'autre vêtement qu'une mauvaise culotte ou un mauvais linge autour de la

ceinture, et qui, une bêche à la main, remuaient tristement une terre qu'ils ne devraient creuser que pour s'y ensevelir, tant ils sont malheureux. Un vieux nègre armé d'un grand fouet de poste et tout fier de la confiance de ses maîtres, se tenait à quatre pas, derrière ses tremblants compatriotes, où il saisissait la moindre occasion de prouver qu'il était parfaitement de la même espèce que nous, c'est-à-dire aussi cruel et aussi ardent à tourmenter ses semblables. [...] Nous entrâmes dans les cases à nègres, qui sont de petites cahutes en bois couvertes d'une espèce de jonc, larges d'environ sept ou huit pieds, au milieu desquelles il y a pour tout meuble une natte sur laquelle ils couchent. Ces petites maisons entourent la maison de l'habitant et du maître, où viennent se rassembler tous ces malheureux aux heures qui leur sont indiquées, soit pour le travail, soit pour la prière, habitation bien réglée qui ressemble à un couvent, où l'on n'a cependant pas fait vœu de chasteté, ce qui serait contraire aux intérêts de l'habitant qui naturellement désire que ses négresses fassent beaucoup d'enfants pour lui éviter la dépense qu'il serait obligé de faire en achetant à la côte de Guinée. »

Revel poursuit sa visite, indigné par les mœurs coloniales, que caractérisent l'esclavage et la licence. Toutefois, sa philosophie et sa sensibilité sont mises à rude épreuve, par les femmes de couleur qui lui inspirent un sentiment de répulsion raciste aussi tenace que spontané. « Quelle inconséquence dans nos principes ! Ce que nous regardons comme un libertinage affreux, un crime digne de toutes les vengeances de l'Église, en Europe, n'est ici qu'une obéissance aux lois de la nature, une chose très permise parce qu'il y va de notre intérêt ! Bien plus, il y a des habitants dont le revenu ne provient que d'une taxe imposée sur leurs esclaves femelles : « Tu me donneras tant par jour, tant par mois », disent-ils à leurs négresses ou mulâtresses, « moyennant quoi, tu feras tout ce que tu voudras, et je n'exigerai aucun service de toi ». Ce qui fait que ces êtres voluptueux n'ayant d'autre plaisir et d'autre occupation que l'amour, et ne s'attachant qu'à la jouissance physique du moment, s'abandonnent entièrement aux impulsions d'un climat brûlant, et parviennent à captiver des hommes qui les préfèrent aux blanches les plus jolies. Leur air, leur maintien, leur démarche, leurs chants et surtout leurs danses ne respirent que la passion. Je me rappelle avoir vu en Europe des femmes prétendre que l'allemande était une danse très indécente : que diraient-elles si elles voyaient danser le chica, le Kalenda, etc. Elles sont, en général, grandes et bien faites ; celles de la Martinique n'ont pour tout habillement qu'une chemise et une jupe toujours très blanches, et quelquefois un mouchoir sur le cou ; elles ont pour coiffure un autre mouchoir qui entortille une espèce de turban assez élevé qui emboîte tous leurs cheveux. Elles ont grand soin de se laver souvent et sont très propres, afin de diminuer une odeur très forte et très désagréable, qui leur est naturelle et qui répugne beaucoup à

ceux qui n'y sont pas habitués. Dans le vrai, je n'ai jamais pu concevoir comment, avec un peu de délicatesse, un homme peut balancer entre une blanche et une femme de couleur. Une peau couleur d'ébène, chocolat ou citron, huileuse et d'une odeur forte, peut-elle se comparer à cette carnation vive et animée, à cette peau douce, fine et transparente, à cette aimable rougeur de nos Européennes ? Les moestives et carteronnes, qui nées d'un blanc et d'une mulâtresse, sont quelquefois très blanches, offrent toujours une couleur morte et n'ont jamais le coup d'œil coloré d'une Française. »

Le lieutenant, qui vit dans le souvenir des jeunes beautés de son Dauphiné natal, partage avec de nombreux voyageurs, son éloignement pour les créoles blanches. « Si quelque chose peut excuser le mauvais goût des hommes à cet égard, c'est l'extrême mauvaise éducation des créoles en général : habituées à commander à des esclaves, elles sont extrêmement volontaires, impérieuses, indolentes et maussades. Étendues dans un hamac, elles s'égosillent à appeler Zabeau, pour ramasser leur éventail ou leur mouchoir ou pour lui faire enfiler une aiguille. Remplies de fantaisies et de caprices, elles dédaignent les attentions, les petits soins dus à la société et absolument nécessaires dans un bon ménage. Rapportant tout à elles-mêmes et prêtes à tout sacrifier pour leurs plaisirs, elles ont rarement ces manières aisées, douces et liantes d'une Européenne bien élevée. Les premiers jours de juillet se passèrent en fêtes et en réjouissances chez les généraux ; on y dansa et on y joua beaucoup. » Le jeune homme n'a pas le loisir d'approfondir son étude de la Martinique. Bientôt, l'escadre fait voile vers Saint-Domingue. Après quelques jours de navigation, elle mouille au Cap-Français. « Nous fûmes étonnés, au premier abord, de l'air opulent de cette magnifique colonie : une grande et superbe rade couverte d'une forêt de bâtiments et invinciblement défendue par une chaîne de rochers à fleur d'eau, qui en ferment exactement l'entrée à l'exception d'un seul passage très étroit et très dangereux et absolument impraticable sous le feu de plusieurs forts garnis de mortiers et canons et qu'il faut ranger à portée de fusil. Au lieu d'une plage sablonneuse et incommode comme dans les îles du Vent, nous trouvâmes un quai immense et bien construit, garni de débarcadères au bout de l'un desquels était une fontaine à quatre tuyaux à l'usage des vaisseaux qui avaient besoin d'eau. Sur ce quai aboutissent une grande quantité de rues bien alignées et bordées de superbes maisons, régulièrement bâties, couvertes d'ardoises et assez exhaussées. Plusieurs places publiques ornées de fontaines et de promenades, un beau gouvernement, un corps de casernes plus joli qu'aucun de ceux que j'ai vus en Europe, de beaux magasins, de magnifiques arsenaux, etc., embellissent cette ville à laquelle il ne manque plus qu'une agréable situation. Placée au pied d'une montagne qui l'entoure exactement, elle reçoit la double réverbération des rayons

de soleil, ce qui en fait une fournaise, surtout lorsque la brise ordinaire de l'est ne se fait pas sentir. »

Les villes antillaises ne se réduisent pas à une vitrine pour courtisanes ou prostituées. Que sont-elles, passé le premier regard, toujours superficiel ? Toujours des ports, ancrés aux marches d'une plaine. Toujours des centres commerciaux, où navires et charrois se donnent rendez-vous, où les magasins s'emplissent et se vident, au rythme irrégulier des exportations et des importations. Ces agglomérations où circule la marchandise, éprouvent-elles l'orgueil de sublimer leur richesse dans un urbanisme grandiose et dans une parure ornementale majestueuse ? À écouter le lieutenant du Perron décrire le Cap, on pourrait le croire. Le capitaine Berthier, qui sera un jour maréchal d'Empire et prince, confirme le propos de son camarade d'expédition. « Cette ville, le Paris de nos colonies, est très bien bâtie, et habitée par des gens très riches. On y rencontre beaucoup de voitures fort élégantes, qui vont et viennent des habitations de la riche et belle plaine du Nord, qui annonce partout l'aisance et l'abondance. » Ces jeunes officiers, proies d'un jour de créoles affamés de distractions, aperçoivent le décor à travers la chaleur de l'accueil qu'on leur réserve : autant dire, que dans ces pays si étrangers et si hospitaliers, ils ne voient pas grand-chose. Le lieutenant-colonel Desdorides, en service à Saint-Domingue dans les années 1777, a, semble-t-il, le temps de visiter le Cap à son aise. Après quelques compliments d'usage, il enfourche le ton sévère du censeur. « Presque toutes les rigoles des rues sont comblées d'une boue noire et puante, parce que les Blancs ont la négligence de ne pas faire laver et balayer ces ruisseaux. La police devrait obliger chaque habitant à maintenir constamment son ruisseau très propre et faire payer de très grosses amendes à quiconque ne serait pas exact. C'est cette vase qui répand, en partie, la malignité dans l'air ; les reflets de la chaleur que renvoie le morne en augmentent la corruption ; aussi meurt-il étonnamment de monde au Cap. On ne devrait pas souffrir qu'il restât le plus petit emplacement dans le Cap, occupé par de la boue ou par des eaux qui séjournassent et qui croupissent. La pente des rigoles ne saurait être trop vérifiée par les ingénieurs du Cap, pour que Monsieur le gouverneur en ordonnât au cas qu'elle ne fut pas suffisante partout. » En écho, Descourtilz, quoique allié à une importante famille créole, ne se montre pas plus indulgent pour la métropole du Nord. « Les colons, qui n'ont point quitté leur île, osent comparer cette capitale à Paris ; mais ces deux cités ne souffrent point de parallèle. [...] Les bâtiments du Cap étaient, à cette époque, construits sans goût, les rues étroites et horriblement pavées. »

Le Port-au-Prince fait l'objet de jugements aussi contradictoires. Selon le Gascon Joinville-Gauban, la capitale administrative de Saint-Domingue est « bâtie en bois ; mais la plupart des maisons à étages couvertes en essentes ou ardoises. Les rues sont larges et bien

alignées ; chaque maison appelée communément *case*, a une galerie qui met les passants à l'abri du soleil et de la pluie. Les habitants sont pourvus de bonne eau par un aqueduc de plus de mille toises, qui alimente quatre belles fontaines de charmants jets d'eau et d'utiles abreuvoirs. Ses promenades sont bornées à cause de sa situation, mais ses remparts et l'esplanade de l'Intendance en offrent de passables. M. Barbé-Marbois, intendant de la colonie en 1789, est l'auteur de ces établissements d'utilité générale et particulière, qui donnent la vie et la santé aux habitants. Son église est médiocre : elle est desservie par un archiprêtre. Son hôpital est bon et parfaitement pourvu de ce qui peut être nécessaire à mille malades. Ses casernes peuvent loger 3 000 militaires ; son arsenal est digne de remarque. [...] On rencontre quelques artistes qui se livrent seulement à la réparation d'objets de nécessité absolue ; mais le reste des habitants s'adonne entièrement au trafic : les hommes, les femmes, les enfants partagent cette utile profession avec avidité : le climat inocule, ce semble, ce goût à tous. Les juifs y sont peu nombreux et font cause à part, comme ailleurs. Beaucoup de nègres y sont laissés libres, moyennant tant par mois, qu'ils donnent à leurs maîtres ; dans cette position, ils font valoir leurs métiers et leur industrie selon leurs volontés légales. Le port est très agréable, à cause de ses eaux dormantes ; il est si commode, que les navires marchands viennent s'y décharger à quai. Sa baie a plus de deux lieues de large, sur une de profondeur. La rade, parfaitement sûre, peut permettre le mouillage à plus de cinquante vaisseaux de ligne qui y seraient en grande sûreté. » À cette fresque, qui se veut magnifiante, le lieutenant-colonel Desdorides répond d'un coup de crayon impitoyable. « La ville du Port-au-Prince est mal bâtie. Ses maisons éparses, sans alignement, ses rues sans continuité, représentent un camp en désordre. Le gouvernement est le seul édifice qui mérite d'être remarqué ; encore est-il en bois, qui ne résiste pas à l'air. » Descourtiz s'émerveille de l'abondance des marchés, qui, chaque jour étalent leurs produits, mais déplore que les rues de cette capitale ne soient point pavées. Un voyageur anonyme fait lui aussi la moue, devant le spectacle rustique et cruel du Port-au-Prince. « La ville toute bâtie en bois comme Châlons est grande, les rues larges et tirées au cordeau, bordées des deux côtés de galeries pour des gens à pied ; quelques-unes conservent encore deux rangées d'arbres qu'on a coupés dans les autres ; presque toutes les maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée, les croisées sans vitres ont seulement des jalousies ; les façades peintes de diverses couleurs donnent à l'ensemble l'air d'une décoration d'opéra, ou d'un camp de tartares. [...] Mille figures plus ou moins noires achèvent ce tableau singulier ; ces malheureux vont la plupart nus, ou couverts de mauvais haillons [...] ce qui me peine davantage, un jeune enfant lavait dans l'eau du ruisseau au milieu de la rue son pauvre derrière déchiré ; je le fixai tout attendri, il me regarde, mais je ne pus distinguer dans ses yeux ni douleur ni

confusion. [...] Combien la cruauté abrutit ses victimes ! » Enfin, le baron Alexandre-Stanislas de Wimpfen, bannissant toute considération morale, n'examine le grand port que sous l'angle de l'esthétique. « La comparaison qui se présente le plus naturellement à la vue de cette ville, est celle d'un camp tartare, tel que les voyageurs le décrivent, et qu'avec la meilleure volonté de se prêter à l'illusion, avec toute l'indulgence que réclame la prétention patriotique, tout homme raisonnable me saura gré de mettre un terme aux men songes, aux exagérations avec lesquelles la bêtise et la mauvaise foi en imposent à l'inexpérience. »

Dans la dispersion contrastée de ces tableaux, où faut-il découvrir l'image moyenne de la ville coloniale française ? Dans l'esquisse du juste milieu ? Non. Les grandes cités royales des Antilles ne reflètent en aucune manière le triomphe économique des îles. Dans leurs flancs, elles ne recèlent ni cathédrales, églises ou chapelles, inondées d'ors et de peintures, ondulant dans un mouvement efféminé de courbes baroques. Point de ces places vastes, de ces universités nombreuses, antiques parfois comme celles de Mexico et de Lima, point de ces bibliothèques, de ces écoles spécialisées, de ces arsenaux, comme à La Havane, point de ces palais altiers, de ces beaux hôtels particuliers, point de ces fontaines majestueuses ni de ces longues façades mi-closes derrière lesquelles réguliers et religieuses chantent la gloire de Dieu. Désordre et lignes droites, amas de dépôts et de maisons, la ville coloniale française, boueuse, encombrée de porcs et de chiens qui se vautrent dans les immondices, traversée par les lourds cabrouets qui éventrent les rues, ne ressemble en rien aux capitales de l'Amérique ibérique. Sous le soleil lourd des tropiques, auquel elle n'offre aucun miroir, elle exprime l'argent mal économisé, la hantise de la dépense, le souci de durer dans le provisoire. La ville coloniale française, peut-être comparable à Charlestown en Caroline, mais non à La Havane, se repaît dans sa médiocrité rustique. Aux Antilles, la ville occupe toujours la seconde place, derrière la terre, productrice de ces denrées commerciales si prisées, dont le commerce répand l'opulence. Déjà en 1725, après l'âge du tabac, alors que les cultures se partageaient en sucreries et en indigoteries, le père Margat découvre dans les entours du Cap les agréments divins de la nature. « Cette île présente d'abord un coup d'œil charmant à un missionnaire nouvellement débarqué. Une vaste plaine, de vertes prairies, des habitations bien cultivées, des jardins plantés, les uns d'indigo, et les autres de cannes à sucre, rangées avec art et symétrie ; l'horizon borné, ou par la mer, ou par des montagnes couvertes de bois qui, s'élevant en amphithéâtre, forment une perspective variée d'une infinité d'objets différents. Des chemins tirés au cordeau, bordés des deux côtés par des haies vives de citronniers et d'orangers ; mille fleurs qui réjouissent la vue et parfument l'air. Ce spectacle per-

suade à un nouveau venu qu'il a trouvé une de ces îles enchantées qui ne subsistent plus que dans l'imagination des poètes. »

Le vicomte de Ségur, revenant de la guerre d'Indépendance américaine où il ne fit qu'une apparition, mais combien fructueuse, s'arrête à Saint-Domingue où, par sa mère — une Montholon — il possède une belle plantation. Le jeune colonel, comme d'autres officiers, découvre l'île dans une double émotion, esthétique voire sensuelle, et morale. « Saint-Domingue présentait alors à l'observation deux spectacles opposés : cette île, cultivée partout avec soin, ressemblait à un magnifique jardin, percé de routes bien entretenues, et de nombreux sentiers bordés de haies de citronniers et d'orangers. À chaque pas, autour des champs de cannes à sucre et des savanes où paissaient de nombreux troupeaux, on voyait, sous des formes variées, les maisons élégantes des riches possesseurs de ces plantations. Les routes étaient sans cesse couvertes de voitures qui portaient leurs denrées dans les ports, et d'une foule de chars légers qui promenaient les colons voluptueux d'habitation en habitation. Tous se visitaient, se réunissaient continuellement ; ce n'étaient sans cesse que festins, danses, concerts et jeux ; dans ces jeux souvent les plus grandes fortunes se dissipaient en peu d'heures. Ces riches plaines de la colonie offraient en quelque sorte l'image, par leur luxe et par leur mouvement, de ces grandes capitales divisées en nombreux quartiers, où le commerce, les affaires, les intrigues et les plaisirs entretiennent une perpétuelle agitation et un mouvement sans repos. Tel était le tableau que présentait à mes yeux l'activité, les mœurs voluptueuses et la prospérité de la population blanche. Mais, en sortant de ce tourbillon d'un monde séduisant, et rentré dans les champs de mon habitation, quelle triste et différente perspective ! Là, je voyais mes malheureux nègres nus, n'ayant de vêtement qu'un caleçon, brûlés sans cesse par un soleil ardent, par une chaleur de vingt-huit à trente degrés, courbés du matin au soir sur la terre durcie, forcés à la bêcher sans relâche, réveillés, s'ils suspendaient un moment leur travail, par le fouet des commandeurs qui déchiraient impitoyablement leur peau, et enviant presque le sort des bœufs et des chevaux qui n'avaient d'autre peine que de porter au moulin les cannes recueillies. »

D'autres, qui n'ont pas l'âme philosophique, pour la raison qu'ils vivent du travail des Nègres, se plaisent à évoquer les images parfumées et sonores de la colonie merveilleuse. Le colon Drouin de Bercy atteint, à sa manière, les cimes d'un romantisme colonial tout à la fois naturaliste et utilitaire. « De quelque côté qu'on tourne ses regards, on est enchanté par la variété des objets colorés d'une lumière pure ; ici, c'est une rivière paisible dont les eaux limpides permettent de compter à loisir le sable ou le gravier de son lit, sur lequel de nombreux poissons attendent sans défiance, le filet qui doit les arracher à leur élément et à la vie ; là, des troupeaux immenses de

bêtes à cornes, de chevaux, de mulets, de moutons, et des volées de pigeons, de canards, de dindes, d'oies, de gibier de terre et de mer, proclament de toutes parts le bonheur de l'existence. L'odorat est agréablement satisfait par le parfum de sucreries, et l'attention de l'observateur s'égaré malgré lui au bruit des moulins, des voitures et des mouvements incalculables d'une habitation ; le ciel est tempéré pendant le jour par des brises continuelles, et les nuits constamment fraîches préparent un soleil moins brûlant. Les habitants des plaines où cet astre darde ses rayons les plus vifs, vont dans les montagnes respirer un air frais et boire des eaux salubres. » Joinville-Gauban, le petit-Blanc de La Réole, économiste puis gérant, aime à se souvenir de la côte occidentale de Saint-Domingue, qu'il a suivie pour débarquer au Port-au-Prince : « La belle mer, les vents alizés de ces parages, permettent aux bâtiments de se rapprocher très près de la côte, et de louvoyer avec sécurité dans le canal que forment les îles des Gonaves : conséquemment les arrivants peuvent admirer la magnifique nature de ces contrées : aussi, pendant les trois derniers jours de navigation, mes yeux furent frappés, sur la côte, du spectacle riant des campagnes, de la fécondité des montagnes, de la symétrie, de l'ordre des plantations, et de la diversité des sites. En effet, rien ne saurait flatter la vue comme ces plaines productives et inépuisables des Gonaïves, Saint-Marc, Montrouis, Arcahaïe, Varreux et Léogane ; toutes sont parsemées d'habitations à sucre, à coton, à indigo, entourées de haies vives de campêche et citronniers, plantées avec goût et taillées avec soin : elles ressemblent à des lieux de plaisance embellis uniquement pour l'agrément de la vie. Les montagnes qui couronnent le plat pays paraissent presque inaccessibles ; elles sont néanmoins couvertes çà et là, et dans tous les sens, de bois champêtres, de productives habitations à café ou de places à vivres, dirigées avec la prévoyance de l'art, pour les mettre à l'abri des dégradations des pluies et pour en faciliter l'exploitation. »

L'île aux jardins, tantôt camaïeu de verts dans les plaines sucrières, tantôt écharpes sombres au semis de cerises rouges des cafétérias, tantôt champs d'écumes immaculées des cotonneries, multiplie les images à la géométrie colorée, décuple la volupté troublante des senteurs, et, dans le silence chaud que seul rompt le bruit des moulins et des charrois, elle fait entendre le chant rythmé des Nègres au travail, sorte de chœur par qui tout entre en mouvement. Cet ensorcellement féérique des sens, que procure la liturgie solennelle de la nature, est à chaque instant menacé par la colère subite de cet ordre apparemment immobile : ouragan ou tremblement de terre, ravageant tout, ne laissant derrière eux que mutilations et débris.

La société blanche des colonies antillaises

La société coloniale qui vit sous les tropiques organise sa hiérarchie en fonction de trois critères principaux, la couleur, la propriété et la liberté. Comme le note le baron de Wimpfen dans son *Voyage* : « C'est ici la couleur de la peau qui, dans toutes les nuances du blanc au noir, tient lieu des distinctions du rang, du mérite de la naissance, et même de la fortune. » Ainsi, par préjugé racial, l'Africain appartient automatiquement à la classe servile. D'ailleurs, l'on emploie l'un pour l'autre les termes *Nègres* et *esclaves*. Ceux-ci ne peuvent accéder à la liberté, et du même coup à la propriété, qu'à la suite de leur affranchissement : ils entrent alors dans la catégorie des affranchis, puis à la génération suivante, dans celle des Nègres libres. Pareillement, les métis, enfants d'un Blanc et plus généralement d'un homme libre, n'échappent à la servitude qu'après affranchissement : ils rejoignent, à cet instant, le groupe des affranchis. La descendance des personnes libres mais colorées — même quand le pigment mélanique n'a pas d'effets visibles — forme la caste des gens de couleur libres. Enfin, comme l'esclavage naturel découle de la couleur noire, la liberté naturelle se déduit de la couleur blanche. En résumé la population servile rassemble la masse des Noirs et des métis, tandis que la population libre, minoritaire mais plus variée, compte les Blancs, les gens de couleur et Nègres libres, et les affranchis métis et noirs.

L'intervention du critère de la propriété va durcir la hiérarchisation de la population blanche. Dans la société créole — dont les officiers du roi ne font pas partie —, les propriétaires de terres cultivées et d'esclaves, c'est-à-dire les Habitants, colons ou planteurs, viennent en tête : et encore, faudrait-il classer ce monde des propriétaires en fonction de critères subsidiaires. Au-dessous, des possesseurs de domaines et de Nègres se glissent les professions libérales, médecins, avocats, apothicaires, entrepreneurs, qui peuvent se constituer une fortune respectable en investissant leur revenu dans des acquisitions immobilières : en effet, le tarif des locations, comme tous les prix coloniaux, est fort élevé. Enfin, au bas de la société européenne, croupissent les petits-Blancs, un tiers des Français, amers et aigris, qui ne possèdent pas de plantations, ni de Nègres. Les cadres de plantations, sous-économes, économes, gérants forment le principal de ces petits-Blancs où l'on remarque aussi les artisans, les employés, cabaretiers, pacotilleurs et chômeurs. De même, chez les libres et les affranchis, les maîtres de jardins et d'esclaves occupent la première place, suivis des gens du commerce et au plus bas des artisans, économes, etc. À Saint-Domingue, ceux que l'on appellera les

« Grands Blancs », à la fin de l'Ancien Régime, grouperont 5 000 personnes sur 30 000, l'aristocratie des propriétaires fonciers. Chez les gens de couleur libres, la possession d'une habitation et d'esclaves dégage une première élite, de laquelle s'extraira la fraction des propriétaires au teint le plus clair. Ainsi, après la guerre d'Indépendance d'Amérique et aux débuts de la Révolution française, Julien Raimond et ses amis ne cachent pas que l'extension aux seuls propriétaires quarterons des droits politiques réservés aux colons blancs, les comblerait. Or, une telle mesure n'affecterait dans la Grande Île que quelques centaines de familles sur plus de 30 000 individus. Au total, les privilégiés de la liberté ne coalisent qu'une fraction de 6 à 10 fois moins nombreuse que la masse des esclaves. Collectivité hiérarchisée, la société coloniale, particulièrement celle des Antilles, se rigidifie d'autant plus au cours des ans que l'administration royale veut la réformer.

À la fin de l'Ancien Régime, l'immigration française représente les trois quarts de la population domingoise estime le vénérable Moreau de Saint-Méry, approuvé par J. Houdaille, alors que depuis le milieu du siècle, la Martinique n'a plus besoin d'un flux migratoire constant et abondant. Quel mobile pousse ces hommes jeunes — campagnards au xvii^e siècle, villageois au xviii^e — à partir seuls, sans femme, vers un pays où ils espèrent que des parents, des amis, des compatriotes, pour lesquels ils emportent des recommandations, leur mettront le pied à l'étrier ? Le désir banal mais vif de s'enrichir. Les malheureux risquent de courir à de cruelles déceptions. Hilliard d'Auberteuil, avocat au Cap, que ses *Considérations sur la colonie de Saint-Domingue* ont rendu célèbre, les met en garde non sans brutalité. « Ô vous qui croyez être propres aux emplois les plus utiles, et qui tiennent le premier rang dans la société ! cherchez un pays où vos talents puissent être accueillis ; ils seront négligés à Saint-Domingue : ils y ont rarement ouvert le chemin des richesses ; ils y ont lutté sans cesse contre l'aveuglement et la méchanceté : mais vous dont l'existence dépend uniquement de l'effort de vos bras, vous ne serez pas réduits à demander la permission d'être utiles, on ne vous laissera pas dans l'inaction. Un maçon, un charpentier, un forgeron est heureux, personne ne lui conteste l'usage de sa hache, de sa truelle ou de son marteau ; il n'est obligé à aucune de ces dépenses que l'on ne fait que pour les autres, et qui ne peuvent satisfaire qu'une folle vanité ; il est habillé proprement et commodément, avec une grande culotte et une chemise de *ginga* * ; il n'a pas besoin de protecteurs ; et quand il a passé la revue, il peut se moquer avec raison de tant d'hommes moins sages, que leur ton prépondérant soumet à la dérision publique. Qu'un charpentier se présente, les cultivateurs l'emploieront en arrivant, ils lui avanceront des Nègres : il sera bientôt entouré d'une

* Toile teinte, dont on fait grand usage dans les îles.

foule d'ouvriers qui lui appartiendront, et seront autant de moyens de fortune ; il ne tiendra qu'à lui d'être aussi opulent qu'un homme de son état puisse aspirer à l'être. »

Si le candidat à la fortune ne possède aucun métier utile, qu'il ne s'attende pas à recevoir l'accueil chaleureux des coloniaux. « On souffre que cinq cents sujets qui doivent être précieux à la France, viennent tous les ans, sans état, sans emploi, souvent sans aptitude, ou avant l'âge qui développe le germe des talents, languir ou périr dans la Colonie ; on ne s'occupe point à les retirer de la misère où les plonge une démarche inconsidérée. Toujours il en arrive, et tous sans destination, sans objet. Il semble qu'avant de souffrir qu'un homme courre les risques d'un si grand déplacement, il serait important de savoir à quoi il voudrait s'employer, et s'il y serait propre. [...] Si on continuait d'infecter la Colonie en purgeant la métropole, le désordre s'accroîtrait avec la population. » Hilliard sait que toute loi implique des dérogations, aussi se refuse-t-il à fermer la porte des colonies aux individus courageux. « Un homme laborieux qui vient à Saint-Domingue sans protection convenable, doit se mettre au service d'un cultivateur ; en se comportant bien, il pourra acquérir sa confiance, et dans le cas où il s'absenterait, être chargé de la régie de ses biens : il pourra devenir propriétaire lui-même, et s'il est au fait de la culture, s'il sait se ménager du crédit, il pourra entreprendre avec de faibles capitaux. Mais l'économe d'une sucrerie doit être debout jour et nuit, faire chaque matin le tour de l'habitation à pied ou à cheval, selon son étendue, afin de connaître les travaux et d'étudier la manière de les disposer le plus avantageusement. Souvent on est obligé de veiller la nuit à la fabrication du sucre et à la conduite des Nègres qui y travaillent. Pour mener une vie si laborieuse, il faut être d'un tempérament robuste et n'aimer point le repos : dans les caféières et indigoteries, la conduite des travaux n'est pas si fatigante, on a toujours le temps de dormir ; mais l'économe gagne moins, et ses espérances ne sont pas semblables. » Le Breton ne promet pas le succès, encore moins la facilité, mais le labeur — principe de l'action coloniale — jusqu'à l'épuisement. « Personne ne doit être dans l'inaction : à Saint-Domingue l'homme bienfaisant rend service sans craindre de faire des ingrats ; mais qu'est-ce que rendre service à un coloniste ? C'est le mettre en état de travailler. On ne suppose pas qu'il soit venu pour ne rien faire, dans un pays où tout le monde est occupé : s'il a fait vœu d'être à charge aux autres, on l'abandonne, on l'exclut de la société, comme la chenille sous la main du jardinier vigilant, est détachée de la plante qu'elle s'attachait à ronger et qu'elle eût détruite. » La colonie n'est pas un établissement de redressement, mais une école de formation et d'exigence. Toutefois, il existe un sentier qui mène directement à la richesse. « Si l'on prétend à la fortune dans cette colonie, c'est la culture des terres en propriété qui doit la donner ; mais cette propriété est devenue bien difficile à

acquérir. Pour entreprendre les grandes cultures, il faut avoir des capitaux et du crédit. » Mais ces quelque mille jeunes hommes qui débarquent chaque année à Saint-Domingue, disposant au mieux d'une petite pacotille, vont aux îles pour se constituer un capital qui leur servira une rente avec laquelle ils pourront finir leurs jours dans une certaine aisance. À posséder, d'entrée, les moyens d'acquérir une plantation aux réserves satisfaisantes, il n'existe que M. de Laborde, banquier de la Cour, ami de Choiseul, et les armateurs de Bordeaux, Nantes, Rouen et autres places maritimes !

Alors qu'à la Martinique, l'économie et la population déclinent et se replient sur elles-mêmes, Saint-Domingue et la Guadeloupe poursuivent leur expansion dans un climat où le travail et son corollaire le revenu dominant tout. Point d'arts d'agrément, rien de gratuit, aucune curiosité, si ce n'est dans le domaine professionnel, observe le Martiniquais Moreau de Saint-Méry, à qui la création du Cercle des Philadelphes du Cap, devenue Société royale des Sciences et des Arts, n'a valu que les quolibets et la suspicion des colons qui craignent que cette académie de médecins, chirurgiens, apothicaires, avocats, ne verse dans la philanthropie et ne pousse ses actions dans le domaine réservé aux propriétaires. Dans cette ambiance, gouvernée par l'argent et, à la fin de l'Ancien Régime, par la peur et la colère de voir l'administration s'immiscer dans la gestion des plantations et entreprendre la réforme de l'esclavage, quels sont les axes de la vie sociale ? Les repas, aux plats épicés, la boisson jusqu'à l'intempérance, les parties de jeu, les liaisons avec mulâtresses ou Nègresses, les conversations interminables sur les cultures, le prix des denrées, des Nègres, des produits importés et du fret, l'arrivée et le départ des navires, les disputes — en 1786, il est intenté 34 409 procès à la Grande Île, et 30 766 jugements sont rendus ! ; on aime aussi à colporter des ragots émaillés de plaisanteries grasses, l'on s'inquiète de la situation internationale — on vit dans l'appréhension de la guerre —, des nouvelles de la métropole, enfin, on tempête contre l'exclusif, la vie chère et la pénurie d'esclaves, on se plaint des chefs, despotes au service du despotisme. Sinon l'on travaille, inspectant places, bâtiments, réservoirs d'eau et canaux d'irrigation, surveillant les cultures et la qualité des denrées, on écrit lettre sur lettre aux négociants, leur commandant tout ce que nécessite le bon fonctionnement d'une plantation et leur réclamant des services plus personnels, on tient la comptabilité, on visite commissionnaires, notaires et avocats, on monte sur le pont d'un navire négrier en quête de quelques esclaves à acheter aux meilleures conditions. Au terme de ces journées, le colon a besoin de choses simples, à l'image de sa maison et de son intérieur. Un genre de vie auquel l'intellectuel Moreau de Saint-Méry ne se fait pas. « Il se forme à Saint-Domingue très peu de ces liaisons agréables, qu'on nomme de la société. Les hommes, tout occupés de leurs affaires, ne se rassemblent en quelque

sorte que pour en parler ; et les femmes se réunissent peu. Cependant, à certaines époques, des fêtes rapprochent presque tous les habitants de la même ville et de ses environs. C'est principalement le bal qui jouit de ce privilège. » Tandis que le magistrat pleure, les planteurs qui tiennent cafétérias dans les mornes, séquestrés dans un isolement où la moindre visite est un événement, rêvent de la vie animée des Habitants de la plaine qui ont toujours un pied à la ville !

La répétition perpétuelle des jours crée l'apparence fautive de l'immobilité. Derrière cette image, Saint-Domingue cache même les moteurs d'une instabilité profonde. Le rapport entre sexe masculin et féminin est frappé d'un grave déséquilibre : en 1788, la gent masculine se chiffre à 19 257 personnes, contre 8 461 à la féminine. Le rapport entre la population blanche des trois villes du Cap, du Port-au-Prince et des Cayes — à la fonction en partie parasitaire — écrase, toujours en 1788, par sa concentration et son nombre, 14 500 personnes, le peuple productif et dispersé des campagnes, 13 217. De plus l'hétérogénéité des peuplements urbains, où 5 850 individus relèvent de la rade et de la garnison, et rural, où, officiellement, 7 561 gérants, économes, raffineurs, chirurgiens, commis et ouvriers, forment le second groupe des petits-Blancs, qui, au total, dépassent l'évaluation des 10 000 calculés par La Luzerne, pour atteindre le chiffre de 13 411 et vraisemblablement davantage, car le gouverneur général a formulé son hypothèse des 10 000, sur la base du recensement (27 717) qui n'englobe pas les hommes des garnisons et des rades. L'absence permanente de 1 000 à 1 200 propriétaires, ainsi que l'errance de 1 000 à 2 000 jeunes gens, courant les Habitations pour se faire embaucher, ajoutent à l'instabilité de la population domingoise. Celle-ci, par ailleurs, ne peut qu'être aggravée par la mobilité des hommes des rades et garnisons, par celle des Domingoïsi qui meurent davantage qu'ils ne rentrent en France, et aussi par celle qu'entretient l'immigration annuelle moyenne de plus de 1 000 jeunes gens. Enfin, la concurrence agressive que petits-Blancs et gens de couleur libres se font dans le domaine professionnel, accroît les tensions sociales et la fragilité du peuple blanc de la Grande Île.

La démographie des îles du Vent comparée à celle de la Grande Île, présente de nombreux recoupements. Les Blancs, comme en France, se marient encore plus tard qu'au Canada : entre 31 et 34 ans pour les hommes ; entre 20 et 21 ans pour les femmes. Les familles coloniales comptent davantage d'enfants que les métropolitaines : de 5 à 6 contre un peu plus de 4. Quant à la mort, elle frappe, dans les deux Mondes, entre 35 et 40 ans. Pas de mariages interraciaux officiels à la Martinique et à la Guadeloupe, toutefois quelques-uns se font discrètement. Des naissances illégitimes importantes chez les gens de couleur, mais infiniment moindres qu'à la Grande Île où le métissage — libre et servile — représente plusieurs dizaines de milliers d'individus. Enfin les immigrants, qui arrivent aux îles, viennent

<i>Blancs de Saint-Domingue</i>	1780	1788
Hommes	7 259	9 699
Femmes	2 548	3 535
Veuves	619	947
Garçons : plus de 12 ans	1 633	2 401
Garçons : moins de 12 ans	1 706	2 296
Filles : plus de 12 ans	1 126	1 798
Filles : moins de 12 ans	1 591	2 181
Régisseurs	864	1 269
Économes	1 636	1 833
Raffineurs	388	325
Chirurgiens	277	308
Commis	203	614
Ouvriers	693	510
Domestiques		2
TOTAL	20 543	27 718

surtout — comme au Canada — de la façade occidentale de la France : Aquitaine, Poitou-Charentes, Labourd, Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, et en arrière, l'Île-de-France. Mais l'on observe une progression régulière du nombre des Provençaux que le commerce phocéïen, en pleine expansion, pousse devant lui, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les Blancs sont beaucoup plus nombreux que les Blanches dans le rapport de 4 à 6 hommes pour une femme à Saint-Domingue, colonie en construction, alors que dans les îles du Vent, le rapport tend à l'égalisation au XVIII^e siècle. Force concubinages officiels à la Grande Île, beaucoup moins nombreux aux îles du Vent. Dans toutes les colonies, la mortalité infantile est forte : environ la moitié des enfants meurent avant dix ans. Chez les Blancs, l'espérance de vie se situe autour de 40 ans, de dix ans plus élevée que chez les esclaves. Les possessions d'outre-mer frappent le regard du visiteur par la jeunesse de leur population. Mais dans les colonies tropicales, la progéniture des Blancs et des sang-mêlé est proportionnellement beaucoup plus nombreuse que celle des Noirs où l'on ne compte que 2,9 enfants par femme.

Les difficultés de ce monde en rupture se traduisent dans les mœurs à la fois dures, dissolues, et rendent le poids de la solitude et des heures, écrasant jusqu'à l'obsession. Écrivant à son épouse, le 10 mars 1789, le comte de La Barre, sucrier à Saint-Domingue avoue sans joie cet ennui lancinant qui le traque et le ronge doucement, sans violence : « Je me couche de bonne heure et me lève de même. De temps en temps, je vais déjeuner ou dîner chez ma plus proche voisine

Mmes Jouette et Masson. Ici comme ailleurs, les jours passent à faire toujours la même chose. » Brièvement en service à Saint-Domingue, Aristide du Petit-Thouars, officier de marine, sous Louis XVI, ne cesse de se plaindre auprès de ses sœurs. « Nous cherchons à tuer le temps [...] (l'année 1785) fut longue et monotone ; pour énumérer les seuls plaisirs qui m'empêchèrent de vieillir sans profit durant cette morne période, je compte vos lettres. [...] Pourquoi sommes-nous si loin ! [...] Notre patience est à bout ! Nous ne savons plus que faire pour passer le temps. » Les petits-Blancs, qui travaillent comme cadres sur les plantations, n'ont pas le temps d'interroger leur âme. Ils crèvent de travail, de maladie, d'épuisement. Comme dit le proverbe dominicain, « malheureux qui a des nègres, plus malheureux qui n'en a pas ». Ces jeunes, accourus pour « faire un million », limitent bientôt leurs ambitions, partagés entre le désespoir, la révolte et la haine. Ainsi, le Landais Jean-Baptiste Massié, vingt-quatre ans, quatre ans de séjour, confesse-t-il, le 4 janvier 1790, à sa mère : « On sait bien quand on passe dans la colonie, on ne sait pas quand est-ce qu'on pourra la quitter. [...] Les personnes qui passent dans ce pays se figurent qu'il n'y a qu'à arriver pour faire fortune et que l'on doit trouver l'or et l'argent dans les rues et qu'il n'y a qu'à se baisser et ramasser. Ils se trompent bien fort. Il y a un million de fois plus de difficultés à s'y procurer quelque chose qu'en France. [...] J'en juge par ceux qui ont passé avec moi dans le bâtiment de mon oncle ; de dix que nous étions [...] la plupart sont morts de misère et de chagrin de ne pouvoir pas se réembarquer pour aller rejoindre leur famille. » Dans la lassitude des uns, dans la misère des autres et l'absence des colons les plus riches, Saint-Domingue, comme toutes les possessions, est en gestation d'une patrie nouvelle. L'île créole, en dépit de sa hiérarchie sociale et raciale, mais allégée des contraintes institutionnelles de tout genre, même religieuses, se constitue en démocratie américaine où le racisme voisine avec la fréquentation des races et le métissage : selon J. Houdaille, les unions mixtes légitimes, non comptés les concubinages, ne représentent-ils pas quelque 17 % des mariages ! Un voyageur a deviné cette démarche originale de la Grande Île, ce divorce d'avec la France traditionnelle : A. du Petit-Thouars. Le jeune officier de marine, dans une lettre qu'il envoie à sa sœur Félicité, le 22 août 1786, révèle, malgré l'ennui qui l'accable, une grande pertinence dans l'observation. « On trouve de bons gens partout, et peut-être plus parmi les habitants de ce pays-ci que partout ailleurs ; il règne chez eux une liberté de costumes et d'étiquette, une tolérance de mœurs et de religion qui convient parfaitement à des garnements comme nous. J'allai, entre autres, dans une maison où, au bout d'un quart d'heure de séjour, j'étais chantant, dansant et faisant ce que l'on ne se permet souvent pas chez des gens que l'on connaît depuis vingt ans. La famille se composait d'un père et d'une mère qui n'étaient que les aînés de leurs enfants,

de trois jeunes filles, d'un oncle, mon interlocuteur, qui donnait cent démentis par quart d'heure à ses cheveux gris ; il y avait en outre un mourant qui, dans une chambre voisine, voulait rendre l'âme au son des violons et des chansons ; enfin, des petits enfants de toutes les couleurs, des noirs surtout, qui venaient se faire caresser par les mains blanches des demoiselles. Celles-ci avaient été l'écueil de beaucoup d'officiers de la marine reçus chez elles comme moi ; heureusement on me les avait balisées ; j'étais donc sur mes gardes..., mais leurs yeux ont une chaleur progressive qui laisse peu de ressources à ceux qui demeurent longtemps exposés à leurs rayons. »

Les plantations : des exploitations capitalistes et serviles

Les sociétés coloniales, qui se sont constituées dans les contrées chaudes du globe, ont choisi l'économie d'Habitation ou de *plantation*, pour parler anglais, d'abord comme mode d'exploitation et de mise en valeur des terres tropicales et équatoriales, ensuite comme mode de production, qui a pour spécificité de reposer sur l'esclavage. Ce domaine colonial, pas plus que celui de France, n'a jailli du sol, comme Minerve casquée, de la cuisse de Jupiter. Les Français, qui au xvii^e siècle, avant la colonisation, et peut-être même plus tôt ont vécu dans les îles, seuls, parfois associés, ont dépensé leurs efforts pour amasser des marchandises susceptibles d'être achetées par les navires capitaines de passage : écailles de tortue, bois de teinture ou aux vertus médicinales, cuirs, et puis un produit de la culture, le tabac. L'Européen ou l'Indien, d'avant l'âge des compagnies, sème les graines de cette solanacée, de préférence aux lisières d'une forêt et en repique les plants dans une clairière culturale où après quatre mois, il coupe l'herbe et ses feuilles pour les préparer à la consommation. Le débarquement de petits contingents de colonisateurs permettra, comme en France, de passer de la clairière au champ, à la dimension du labeur du maître, de sa famille et de ses domestiques. Mais la maladie tropicale tue presque tous les Blancs qui n'ont contre elle aucune défense naturelle. Alors, pour aller de l'avant, pour que le sol produise du revenu, les Français conviennent, après l'autorisation du roi, d'imiter leurs prédécesseurs portugais et espagnols, et même anglais et hollandais. Ils iront à leur tour chercher en Afrique de cette main-d'œuvre servile qui résiste aux fièvres, et grâce à elle ils pourront étendre les limites de leurs exploitations.

L'achat d'esclaves, l'entretien de domestiques, l'acquisition d'outils, nécessitent de l'argent. Aussi la traite négrière ne règle-t-elle pas d'un coup de baguette magique l'apparition du domaine colonial, de la plantation. D'abord apparaissent les « places » où l'on travaille de



quelques-uns à une cinquantaine de personnes. Places à tabac, point de départ du défrichement et de la constitution d'un petit groupe de travailleurs. Places à cacao et à indigo, ensuite, plus étendues, disposant d'un équipement modeste, et d'un personnel de quelques dizaines d'individus. La première évolution — sauf abandon — consiste à passer de la place à tabac ou de la hatte, savane ou se pratique l'élevage, à la place à indigo, pour progresser vers un capitalisme limité. La seconde étape, l'accession à l'Habitation sucrière, implique la constitution d'un ensemble de terres — en moyenne de 200 à 300 hectares — par acquisitions successives de places à tabac, à indigo et de hattes, par l'achat d'esclaves — 100 à 300 en moyenne —, et de bétail, par le recrutement de quelques cadres européens. Ce mouvement s'accompagne de la construction de la grand-case du maître, d'un moulin, d'une sucrerie dotée de son ou de ses équipages de chaudières, de purgeries en brut et en blanc, d'une étuve de séchage, d'une tonnellerie où sont confectionnés les tonneaux à sucre pour le transport en France, des magasins, une machoqueterie ou forge, un four à chaux, une guildiverie à tafia, des cases pour le personnel blanc, des cases à nègres et, marque de distinction, un colombier. Un tel rassemblement de terres, la constitution d'une parcellle entreprise agricole et semi-industrielle, soulignent la capacité d'investir longuement et en quantités appréciables. Le propriétaire d'une place à tabac n'a aucun espoir de devenir Habitant, du jour au lendemain. Des officiers, décidés à ne pas quitter la colonie, sont mieux placés pour réussir : leur état leur servant de caution, ils peuvent faire appel à leurs amis, des négociants. Mais surtout, ils possèdent ce petit pouvoir qui permet de trafiquer sans risques et ainsi d'amasser une épargne prête à être placée à tout moment. Outre cette méthode, pratiquée par nombre de chefs, petits et grands, il existe d'autres voies pour devenir maître d'Habitation. Les emprunts familiaux multipliés, les associations avec un homme de l'île pour une mise en valeur rapide, avec un marchand pour disposer plus vite de quelques capitaux. Chacun agit à sa guise, selon son flair : il n'existe pas de recette infaillible. La plantation française, aux dimensions médiocres, à côté des vastes domaines des colonies ibériques, est une école de débrouillardise et de rigueur à la fois, de défi et de réalisme, d'absence de scrupules et de conformisme. Que d'Habitations, en partie jamais payées, ou d'autres achetées avec l'argent de l'interlope, ou avec des fonds détournés ! Mais, la prise de parts dans les opérations flibustières et armements en course — procédure parfaitement régulière — a rapporté de beaux profits à plus d'un qui, ainsi, ont pu agrandir leur bien ou l'équiper tant en matériel qu'en esclaves enlevés. L'Habitant en herbe sait aussi jouer avec les délais. Le transfert d'une propriété se conclut sur l'heure par contrat signé chez un notaire. A cet instant, le nouveau propriétaire n'acquitte qu'une partie du prix arrêté : le reste fera

l'objet de paiements successifs qui, parfois s'éterniseront, ouvrant des contentieux impénétrables. Le colon, mieux qu'un autre, excelle à acheter sans regarder et à oublier l'échéance de ses dettes. Enfin, il est une technique gratuite, inventée pour favoriser le colonat et le peuplement des colonies, c'est l'octroi d'une concession par les administrateurs généraux à qui elle a été demandée. Mais la concession sera à la mesure des moyens du demandeur : s'il n'a ni capitaux, ni esclaves, on lui accordera généreusement une « place à vivres » où il cultivera les légumes indispensables aux villageois. S'il est déjà Habitant, s'il occupe des fonctions rassurantes, receveur de fonds, notaire, curateur aux successions vacantes, officier de milice, lieutenant du roi, alors les chefs s'emploieront à exaucer les vœux du candidat. Cependant, l'on ne s'improvise pas Habitant. Celui-ci doit posséder un certain nombre de réflexes qui guideront ses choix. Celui du site : de préférence proche de la mer pour disposer d'un embarcadère particulier, à l'abri du vent, à proximité du chemin menant au port voisin. Celui de la terre : après le défrichement, technique ancienne et bien connue, il est souhaitable d'avoir à travailler une terre de bonne qualité, dotée d'une source, si possible, pour irriguer ses jardins à sa guise, ou proche d'une rivière, sur laquelle on ouvrira une dérivation, à tout le moins à côté d'un réservoir collectif ; on veille aussi à ce que la concession enferme dans ses limites un pâturage et une futaie où, immédiatement on tirera du bois pour construire les bâtiments qui, à la génération suivante seront maçonnés, au moins à leur base.

L'acquisition d'une Habitation, c'est-à-dire d'un domaine spécialisé dans la culture de la canne à sucre, entreprise relativement importante, tant par sa superficie, ses bâtiments industriels et sa main-d'œuvre achetée, réclame des connaissances techniques, mais aussi de remplir quelques conditions délicates : disposer de capitaux, cultiver des relations apaisantes aussi bien pour le créancier que pour l'administrateur, enfin jouir soi-même d'une position sociale honorable. Quant aux autres propriétés, la culture du tabac disparaissant dès la fin du XVII^e siècle et celle des cacaoyers ne survivant que partiellement, places à vivres, à indigo, à café sorte de peuple que les plantations sucrières, dans leur aristocratie monarchique maintiennent dans l'ombre leur achat ne présente pas les mêmes exigences : on ne voit même aucun inconvénient à ce que des gens de couleur libres en possèdent. C'est tout dire ! En effet, à la hiérarchie des épidermes correspond celle des denrées ! Au fil des ans, les sucreries se sont appropriées les plaines, abandonnant les lopins plats, les terres médiocres et les mornes aux autres cultures auxquelles la vanité des maîtres donne des noms anoblissants : indigoterie, caféyère ou cafétérie, cacaoyère ou cacaotièrre, cotonnerie.

L'organisation d'une sucrerie ne manque pas de surprendre. Toutes les activités du domaine convergent vers un cœur géographi-

que qui rassemble les bâtiments industriels autour du moulin à écraser les cannes, d'où le jus ou *vesou* coule vers les chaudières. Dominant ce centre industriel et les cases des esclaves, la grand-case du maître. Cette bâtisse, naguère bousillée, plus tard, aux murs maçonnés, pansus, entourés d'une galerie, surveillance, du haut du monticule planté d'ombrages rafraîchissants. La rusticité de la demeure laisse entrevoir où les masses principales du capital se porteront. Le cas de l'Habitation de La Barre, étudiée par G. Debien, est explicite.

1 — Terres	120 000 L.
120 carreaux * dont 60 en cannes	
2 — Bâtiments	65 000 L.
(dont 6 000 L. pour la grand-case)	
3 — Esclaves = 115	207 000 L.
4 — Bétail	40 000 L.
	<u>432 000 L.</u>

* 1 carreau = 1,13 ha.

À l'évidence, les aises du planteur ne comptent pour rien, alors que le reste — les éléments productifs — monopolise la totalité des capitaux.

Sur l'Habitation Foäche de Jean Rabel, à Saint-Domingue, comme la précédente, G. Debien reconstitue le capital sous ses quatre rubriques traditionnelles :

1 — Terres	1 000 000 L.
315 carreaux, dont 185 en cannes	
2 — Bâtiments	850 000 L.
3 — Esclaves = 512	1 600 000 L.
4 — Animaux	50 000 L.
	<u>4 400 000 L.</u>

Ces rapides exemples révèlent que l'on ne peut discuter le caractère capitaliste et semi-industriel de l'Habitation. Ils montrent aussi la modicité des terres cultivées en canne, au milieu de domaines qui paraissent en friche. À quoi servent ces surfaces de première importance par leur superficie, où l'on ne plante pas de « roseaux à miel » ? À cultiver les vivres des esclaves. À y couper le bois dont on emplira le fourneau des chaudières. Enfin à paître le bétail. Contrairement aux apparences, tout le sol d'une Habitation, jusqu'au dernier pas, est utile à la domination du roi Sucre. L'exploitation des jardins coloniaux par une main-d'œuvre servile, que le propriétaire doit entretenir mais sans lui verser salaire, a incité plus d'un plumitif à conclure que les Habitants percevaient des revenus de nababs. Les

colons eux-mêmes avouent dans leur correspondance privée un rapport annuel de 10 %, que bien des historiens estiment démesurés. Or, que disaient les gens de l'époque qui savaient compter. Selon les Domingo Page et Drouin de Bercy, une sucrerie fournit un revenu annuel de l'ordre de 12 à 13 %. Selon le publiciste britannique Bryan Edwards, le seuil des 14 % peut être légèrement dépassé. Quant à Girod de Chantrans, capitaine du Génie, voyageur sans propriété, il notè dans son *Voyage* : « La meilleure sucrerie ne saurait rendre, année courante plus de quinze pour cent, et la médiocre plus de dix. » Pour obtenir ce résultat — auquel nous adhérons —, il convient que l'Habitant dirige lui-même son exploitation, qu'il ne la confie pas aux soins malhonnêtes d'un gérant. Quoique avertis, les sucriers préféreront se faire voler par leurs auxiliaires, auxquels les négociants prêtent renfort, et crier à l'endettement. Toujours selon Girod, un esclave produit environ une tonne de sucre ou 500 kg de café par an : des chiffres moyens que la confiance invite à retenir. Les cultures antillaises procurent un revenu très honorable : à 12 %, on double son capital en 8 ans, et à 15 % en moins de 7 ans. Voilà de bons résultats pour un gestionnaire réaliste, mais qui ne donnent pas le vertige, comme les opérations réussies de traite négrière. En revanche, cette activité spéculative est soumise à des risques et à des contraintes infiniment plus lourds, où parfois l'on perd toute sa mise.

Les Habitations — les décennies passant on désigne finalement toutes les exploitations sous ce nom, à l'exception des « places à vivres », jugées trop petites, quoique d'un bon rapport — connaissent, dans le domaine du travail, des similitudes et des différences. L'esclave est présent partout, mais en nombre incomparable, de la sucrerie au jardin vivrier. Hommes et femmes sont affectés aux mêmes tâches — sauf la coupe de la canne et la tenue des chaudières, réservées aux hommes. Mais on trouve l'esclave aussi bien aux travaux de force que dans des emplois spécialisés ou même d'artisans. Au-dessus du monde de la couleur, on rencontre partout (sauf sur les places à vivres) des cadres européens auxquels incombe la surveillance permanente du labeur servile, de l'irrigation, des clôtures, des bâtiments, du bétail ; parmi ces hommes, vieillards avant l'âge, l'un d'eux assure parfois les fonctions plus reposantes de copiste. Blancs et Noirs, libres et esclaves, obéissent non tant à la loi des saisons, comme en France, mais de la récolte en cours. Qu'il s'agisse de la roulaison — coupe de la canne et fabrication du sucre —, de la récolte et du traitement de l'« herbe bleue », l'indigotier, du ramassage du café, du coton, éventuellement du cacao, et de leur apprêt, alors le temps ne s'arrête plus — surtout sur les sucreries où les chaudières bouillent en permanence —, on travaille jour et nuit, s'arrêtant pour quelques heures de sommeil, jusqu'à ce que ce cycle de naissance de la denrée ou du produit ait pris fin. Généralement le temps de la

masse servile, et spontanément méfiants à l'égard de celle-ci, les gens de couleur n'appartiennent pas plus à la société des Noirs qu'à celle des Blancs.

Enfants impurs de l'Europe et de l'Afrique, les libres ne sont reconnus en pleine légitimité par aucune des deux races mères. Ils forment une catégorie de bâtards, souvent organisés en familles parallèles aux familles blanches d'où ils sont issus. De celles-ci, ils reçoivent généralement aide, protection, éducation et même de petites propriétés, sans compter des emplois de confiance : gérants, ou surveillants secrets du gérant, quand la famille française rentre en métropole. La population métisse ne s'accroît pas seulement par le concubinage des Blancs et les affranchissements, mais surtout par autoreproduction ; à Saint-Domingue, 1775 marque le début d'une période de multiplication des affranchissements et d'un envol démographique qui, en 1789, conduira les libres à l'égalité numérique avec les Européens, si ce n'est au premier rang. Cette génération autonome, hors de la voie de la bâtardise, confère aux gens de couleur une personnalité propre qui, se doublant de l'essor quantitatif, les métamorphose en peuple naturel, indigène. Sans que chacun en prenne conscience, deux sociétés créoles se construisent en même temps, l'une blanche, l'autre de sang-mêlé. Les débuts de la Révolution ouvrent les yeux. Le décret du 15 mai 1791, accordant l'égalité des droits aux mulâtres, nés de parents libres, déchire le voile. Un correspondant de Moreau de Saint-Méry, à l'identité inconnue, dont G. Debien a publié les lettres, examine les conséquences de l'apparition subite d'une nation créole colorée et conclut à la nécessité pour les Blancs américains de sceller une alliance avec elle. On n'est que le 18 juin 1791, à peine un mois après le vote du célèbre décret. « Unis aux gens de couleur nous serons sûrs de la soumission des esclaves et de la conservation de nos propriétés. Il ne faut pas se dissimuler que le nombre des gens de couleur est égal à celui des Blancs, que, faits au climat, ils finiraient par nous dicter des lois s'ils venaient à s'armer ; que d'un mot ils peuvent mettre les esclaves de leur côté. Dans quelques années la population mêlée sera le double de celle des blancs. Il viendra un moment où ils seront les seuls propriétaires des terres des colonies. Que les Colons, à qui cet ordre de choses ne conviendra pas, évitent son époque en vendant leurs biens lorsque la paix aura ramené l'ordre et rendu à leur possession leur valeur. Un blanc de race blanche sera toujours blanc, comme en Espagne on distingue la race des Vieux chrétiens de ceux qui se sont alliés avec les Maures d'abord leurs maîtres et ensuite leurs vaincus. Enfin elle doit venir l'époque où le travail de l'esclave sera plus cher que celui de l'affranchi. Le décret change la colonie de Saint-Domingue qui n'était qu'une factorie. Il la change en une nation qui existera par elle-même, qui aura en elle-même ses principes de vie, ses moyens de subsistance et de force. Je ne serais

pas étonné que nos lois nouvelles n'attirent une grande quantité d'Espagnols et des affranchis des autres îles. Je crois aussi que les gens de couleur useront modestement de leurs droits, si on ne les pousse pas à bout. J'espère que ceux qui sont à Paris se calmeront ; qu'ils verront les choses comme elles sont. Le commerce, en protégeant les affranchis a voulu assurer l'esclavage des lois prohibitives. Il nous est aisé de gagner les gens de couleur, et puis laissons faire l'intérêt particulier. Il saura bien leur montrer qu'il leur est utile d'acheter les subsistances à bas prix et cette vente sera surtout sentie par la partie des colons qui n'ont pas en possession des richesses. »

Le correspondant de Moreau de Saint-Méry, un esprit libéral, vraisemblablement officier retiré — il porte la croix de Saint-Louis — non seulement ne rage pas contre le décret du 15 mai, à l'égal de ses compatriotes, mais se laisse aller à parler des gens de couleur en des termes moqueurs mais affectueux, dans lesquels on lit que la réalité d'une patrie créole commune, portée par deux nations, l'une blanche, l'autre de sang-mêlé ne relevait pas de la chimère, puisque le maintien de l'esclavage, pilier de l'ordre colonial, faisait une unanimité enthousiaste. Cette deuxième lettre est vraisemblablement du mois d'août 1791. « Il fallait donner ou le mal de mâchoire [tétanos] à tous les enfants des affranchis, ou faire ce qu'on a fait *. Le progrès de leur population est tel que bientôt ils seront les plus nombreux. Leur analogie avec le climat les rend propres à ces régions. Les affranchis lorsqu'ils seront citoyens seront la sauvegarde contre les révoltes des esclaves et les conquêtes de l'ennemi. Si les événements amenaient les Antilles à former des États indépendants ce ne serait que par le moyen des affranchis. Si les affranchis continuent à se multiplier dans la même proportion, vous aurez un peuple qui se livrera à la navigation, à la culture. [...] Je ne doute pas que beaucoup d'Espagnols mésalliés ne vinssent s'établir parmi nous. N'aimez-vous pas mieux des mulâtres et des quarterons que des petits-Blancs ? J'aime les gens de couleur — Ils ne sont point méchants. Ils sont seulement plus créoles que les créoles blancs. Ils imitent nos défauts et nos ridicules. Il y a longtemps que je prévois une époque où le travail du journalier de couleur coûtera moins que celui de l'esclave. Je suis persuadé que les gens de couleur vont devenir dignes de ce bienfait. Pourvu que les colons ne soient pas injustes et ne refusent pas de se soumettre aux décrets. Je voudrais avoir votre avis sur ces objets. Je n'ai jamais eu de maîtresse de couleur, jamais d'enfant coloré. Mais j'ai eu un frère et j'ai une sœur (de couleur) qui ont mérité l'estime de toutes les classes. Que serait-ce donc si on n'avait pas avili le caractère de cette classe d'hommes ! Ces idées sur les gens de couleur datent de loin dans ma tête et dans mon cœur. Vous avez parmi les papiers que je vous ai livrés une note sur les affranchis, où vous verrez l'origine de mon

* Accorder l'égalité politique aux libres.

opinion actuelle. Il y a longtemps que je prévoyais la révolution et que je désirais voir réaliser presque toutes les réformes qui ont été faites. J'étais mûr à peu près pour elle. Je me rappelle que vous m'avez demandé quelques réflexions sur les colonies et je vous ai répondu qu'il était inutile d'élever de petits châteaux de cartes, que l'ouragan [aurait] bientôt [fait] de se lever et [de] balayer toutes ces institutions subalternes. » Étonnante confession, dégagée de toute acrimonie, de toute résignation, pleine au contraire de satisfaction de voir jaillir la patrie créole de l'alliance de deux nations libres. Comme toute solution implique des exclus, ici, les Noirs et les petits-Blancs sont associés dans le sort commun de victimes.

La lecture de ces lignes, auxquelles beaucoup de colons de Saint-Domingue auraient souscrit, explique la méfiance de Toussaint Louverture à l'égard des mulâtres, son soupçon toujours à l'esprit de voir gens de couleur et Blancs se coaliser, enfin sa politique d'élimination systématique des Européens et des sang-mêlé. Était-ce un retour à la colonie métissée des premiers temps, que les deux populations libres voulaient préparer ? Il serait téméraire de le dire à propos des Français. Mais il en va différemment en ce qui concerne les Libres. Que réclame Julien Raimond, leur porte-parole, dans son opuscule sur *l'Origine du préjugé des Blancs contre les hommes de couleur des colonies*, publié à Paris en 1791 ? Le droit pour les métis d'épouser des Blanches, comme il est des Blancs qui s'unissent à des mulâtres : ainsi les descendances des frères et des sœurs ne se sépareront pas en couleurs de plus en plus opposées. Fusion des intérêts et finalement autorisation légale du mélange des sangs, tel apparaît le programme du planteur d'Aquin. À la suite du décret du 15 mai, prescrivant l'égalité des droits entre Européens et mulâtres, nés de parents libres, qu'écrivent Raimond, Fleury, Honoré Saint-Albert, Dusouchay de Saint-Réal, à leurs compatriotes de la Grande Île ? « Les premiers moyens de prospérité pour tous les états, sont une grande population indigène, des mœurs et beaucoup d'activité. Quant à la population indigène, la force des choses l'accroît de manière à ne rien laisser à désirer, et le décret du 15 mai ne peut que concourir à l'augmenter, par l'impulsion qu'il va donner en détruisant un préjugé qui pouvait la retarder. Il concourra également au rétablissement des mœurs ; car son effet devant entraîner l'extinction du préjugé, il en résultera que les mariages entre toutes les classes de citoyens libres deviendront plus communs, et détruiront le concubinage que le préjugé y faisait régner. » D'une patrie créole à deux nations, blanche et mêlée, le chef des gens de couleur assigne aux siens une politique volontariste pour souder la patrie créole sur le socle d'une nation, créole elle aussi, dans le respect de l'ordre économique et social esclavagiste. Alors que les Blancs des Antilles, particulièrement de Saint-Domingue, concevaient le phénomène créole comme une société en rupture avec la métropole, les gens de

couleur lui apportent un complément. Ils définissent l'entité créole comme une collectivité neuve qui absorbera le sang blanc, et en généralisera la prééminence à l'ensemble des populations libres et maîtresses de plantations. Un projet d'intégration totale de deux composantes raciales fondé sur l'asservissement indestructible des Noirs.

Bâtards issus d'unions illégitimes, les gens de couleur libres sont devenus, sous la contrainte d'un rapport de forces raciales défavorable, un groupe solidaire, ajoutant son propre renouvellement aux affranchissements, pour se muer en une caste dont l'expansion numérique s'est doublée d'une ambition politique, que la revendication de l'égalité des droits traduit incomplètement. Ce schéma valable pour Saint-Domingue, l'est infiniment moins pour les îles du Vent où les colons, évitant de multiplier les libérations de mulâtres, ont freiné le développement de la classe de couleur qui, ainsi, n'a pu atteindre les dimensions d'un corps rival. Toutefois, le premier geste des gens de couleur exprime partout le vœu du bâtard d'être légitimé et de voir le foyer paternel lui ouvrir enfin ses portes. Une démarche douloureuse, teintée de l'agressivité du reproche, qui ne sera pas entendue.

La traite atlantique

Les esclaves des colonies tropicales, qui travaillent sur les Habitations à sucre, les places à café, indigo ou coton, viennent de l'Afrique où ils ont été achetés, captifs, par des capitaines négriers à des chefs, des commissionnaires et des marchands du continent maudit où, aux traites transaharienne et orientale s'ajoute la traite atlantique, menée par les nations européennes qui cherchent une main-d'œuvre nombreuse et gratuite pour assurer le bon rendement de leurs plantations et mines de l'Amérique. Les Français apparaissent dans les circuits de la traite négrière, après les Portugais, les Hollandais et les Anglais, ne disposant pas, comme leurs prédécesseurs, de forts protecteurs et ravitailleurs à la côte d'Afrique, à l'exception du Sénégal — Saint-Louis — de ses dépendances méridionales, et de Judah au Bénin. Des sociétés commerciales, puis des négociants, fournissent les Noirs : la Compagnie des Indes de Colbert, en 1664, puis la Compagnie du Sénégal, en 1672, associée à la Compagnie de Guinée, à partir de janvier 1685 ; la Nouvelle Compagnie du Sénégal, à partir de mars 1696 ; la Compagnie royale de Saint-Domingue, à partir de septembre 1698, d'où se dégage, en 1701, la Compagnie royale de Guinée qui, jusqu'en 1713, exerce le monopole de l'*Asiento*. La deuxième Compagnie des Indes, celle de Law, concentre entre ses seules mains le monopole précédemment partagé. Elle absorbe la Compagnie du

Sénégal le 15 décembre 1718, celle de Guinée le 27 septembre 1720. Quant au privilège de la Compagnie de Saint-Domingue, qu'elle avait acquis le 10 septembre 1720, elle le perd en 1724, quand le Sud de l'île est rattaché à l'administration de la Couronne. La Compagnie des Indes, incapable de satisfaire aux exigences de la demande coloniale en esclaves, conserve le monopole de la traite négrière au Sénégal, mais, par décision des directeurs prise le 8 août 1725, abandonne le trafic de Guinée aux armateurs, à la condition de recevoir 10 livres par tête de Nègre importé. L'arrêt du 31 juillet 1767 transfère au roi le versement de cette « taxe ». Les associations financières, scellées entre membres du commerce des places maritimes, ont dominé le trafic négrier. Cependant, ce système présente de larges échancrures. Ainsi le 7 septembre 1748, Wailsch et le célèbre financier de la capitale, Pâris de Montmartel, lancent la Société d'Angole. Seize actionnaires sur vingt-six, parmi lesquels, les banquiers Tourton et Baur, apportent 67,50 % du capital qui s'élève à 2 millions de livres. Deux mois plus tard, le 5 novembre, Grou et Michel, créent la Société de Guinée, avec le fermier général Duplex de Bacquencourt que soutiennent quelques amis de la finance. Les Parisiens contrôlent à 78,41 % le capital de l'entreprise qui se monte à 2 400 000 livres. Ces deux affaires échappent à la direction des Nantais, sauf sur le plan technique. L'apport financier extérieur représente 84,15 % de l'investissement total qui a été engagé. La Société d'Angole ploiera très vite sous le poids d'une ambition mal étayée, tandis que la Société de Guinée poursuivait sa route avec bonheur. En vingt-sept ans, de 1750 à 1776, le capital initial produit un profit de 2 659 000 livres.

La traite enrichit non seulement par les bénéfices que procure la vente des Africains, mais aussi par les avantages que le gouvernement consent à ceux qui la pratiquent. Dès le 9 mars 1688, un arrêt du Conseil d'État confirme que les navires négriers ne paieront que la moitié des droits sur les denrées antillaises achetées avec le produit de la vente des Noirs et transportées en France. Des lettres patentes du 2 décembre 1724 accordent une prime de 13 livres par esclave introduit aux îles ; cette subvention ne disparaît que le 17 juillet 1767, quand l'État ne fait plus supporter l'obligation d'entretien des forts de la côte d'Afrique au négoce privé. L'arrêt du 26 octobre 1784, établissant l'exclusif mitigé, supprime l'exemption du demi-droit, mais accordera aux navires négriers une gratification de 40 livres par tonneau et une prime de 100 livres par Africain vendu dans la partie sud de la Grande Île. Même si quelques historiens réputés affirment que la concrétisation des risques — pathologiques surtout — réduisait le revenu de la traite à de modestes profits, nous ne partageons pas ce point de vue. Le commerce des Africains — activité soumise comme toute autre à des aléas —, réclamant un capital moindre qu'on ne l'assure, rapportait bien plus aux armateurs que le trafic en droiture liant la France aux Antilles. Dans un mémoire du 30 septembre 1762,

les chambres de commerce de France déclarent : « Le commerce de l'Afrique n'est pas seulement précieux par l'or et l'ivoire, il l'est infiniment plus par les Noirs qu'il procure, seuls capables de supporter les travaux pénibles que la culture et les raffineries exigent dans les colonies où la chaleur du climat est un poids accablant. Quel commerce pourrait être comparé à celui dont le résultat est d'obtenir des hommes en échange de marchandises ! On doit réellement le regarder comme le principal ressort de notre commerce maritime, le principal actif de la France. » Historiens et démographes éprouvent les plus grandes difficultés à avancer le nombre total d'Africains que les négriers ont transportés en Amérique : 9 millions selon l'historien américain Curtin, 15 millions selon d'autres, sans compter la mortalité sur les bateaux que l'on estime à 16 %. Toujours selon Curtin, les Antilles françaises auraient ainsi acheté entre un million et demi et deux millions d'esclaves : autant que les Antilles anglaises. Les capitaines, spécialisés dans ce trafic, font ce que l'on a appelé le commerce court-circuiteux ou triangulaire. Un navire quitte la France avec sa cargaison (étouffes, tabacs, alcools, armes, *clinquaille*), la troque en Afrique contre des captifs, qui sont à leur tour échangés contre des denrées coloniales, aux Antilles. Les esclaves, dont le prix progresse de 400 à 2 000 livres du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, sont payés pour trois quarts au cours de la première année de l'acquisition. Ensuite le commerce national, qui pratique des prix abusifs — le versement des trois quarts du prix lui fournit déjà un bon profit — utilise sa créance pour imposer des conditions d'échanges qui lui permettront d'assujettir les colons.

Les négriers se dirigent vers les régions les plus riches des îles, mais quand ils se retrouvent à plusieurs dans une rade, et que la concurrence menace de faire tomber les prix trop bas, ils préfèrent repartir et faire voile vers des lieux moins connus. Enfin, le navire négrier entre dans le port de son choix. Les officiers de l'amirauté montent à bord, font la visite des captifs, rédigent un certificat qui en autorise la vente. Le capitaine les rétribue, un peu plus que le règlement ne le prévoit, fait transporter les matelots souffrant à l'hôpital, et les Noirs épuisés, les « exténués » dans la savane d'une plantation. Le chirurgien et l'équipage s'occupent de « maquiller » la cargaison, d'effacer les traces de fatigue, de maladie ou les imperfections physiques, qui marquent le corps des esclaves pour leur donner l'apparence d'une pleine santé. En ville, on pose des affiches annonçant le jour de la « foire », tandis que des messagers sillonnent la campagne, déposant chez les Habitants des circulaires prometteuses. Aux îles du Vent, Martinique et Guadeloupe, l'exposition des esclaves est organisée à terre ou à bord du négrier. À Saint-Domingue, elle a toujours lieu sur le pont du voilier. Les Conseils supérieurs du Cap-Français et de Port-au-Prince, avaient promulgué, le 9 mars 1764, que les foires aux bois d'ébène se tiendraient dans des

hangars construits sur le sol de l'île, mais le gouverneur général d'Estaing suspendit l'application de cette mesure quelques semaines après, le 27 avril. Il s'agissait, dans l'esprit de l'administrateur, d'empêcher les maladies contagieuses de contaminer et de décimer la population du pays. Au jour fixé par les officiers de l'amirauté, environ une semaine après l'arrivée, le canon tonne, informant chacun que la vente débute. Des canots accostent le quai : les colons, hommes et femmes, y prennent place. Les rames balaient la mer en cadence. La ville aux rues droites et perpendiculaires s'éloigne, les cris et les gestes de la foule, qui grouille sur l'embarcadère, perdent de leur relief, la rade se dessine dans son étaiu de mornes. L'embarcation s'arrête. Le navire dresse devant les regards sa coque suintante. Avec l'aide de l'équipage et de l'état-major, chacun se hisse à bord. L'air prend à la gorge : odeurs de transpiration, d'urine, de défécation, auxquelles les lavages au vinaigre donnent l'âcreté violente de l'ammoniaque. Dans la lumière dévorante et lourde des tropiques, le pont ressemble à un village irréel. Des tentes le couvrent presque entièrement. Dans leur ombre, où les imperfections des victimes, voilées par les chirurgiens, paraîtront moins, les prisonniers attendent, généralement libérés de leurs chaînes. Les colons s'enfoncent dans la chaleur épaisse, qui crouit sous les toiles, et commencent leur inspection, de la manière rapportée par le P. Labat. « Il est de la prudence de ceux qui veulent acheter des Nègres de les visiter, ou par eux-mêmes, ou par quelque personne entendue dans ce métier, pour voir s'ils n'ont point quelque défaut car, quoiqu'ils soient tout nus et que les parties même que l'on cache avec le plus de soin ne le soient pas trop bien chez eux et beaucoup moins quand ils sortent du vaisseau, il est contre la pudeur de faire soi-même cet examen et d'entrer dans le détail. On s'en rapporte pour l'ordinaire au chirurgien de la maison. »

Quelques jours plus tard, une fois la vente finie, les Noirs qui n'ont pas trouvé de maître sont acheminés vers les remises. Dans une telle occasion, le 24 mai 1784, les administrateurs de Saint-Domingue rendent une ordonnance interdisant aux capitaines de déposer dans l'intérieur du Cap ces « queues de cargaison », à peine de 1 000 livres d'amende, et leur enjoignent de les diriger vers des bâtiments spéciaux au quartier extérieur de la Fossette. En effet, ils s'indignent du danger dont la ville est menacée, « par l'usage d'entasser, dans des magasins particuliers, les Nègres nouveaux qui n'ont pu être vendus à bord des bâtiments mouillés dans cette rade. La visite que le ministère public a fait faire de sept de ces magasins actuellement remplis, nous a présenté le tableau révoltant de morts et de mourants jetés pêle-mêle dans la fange. Indépendamment de l'outrage que cet abus fait à l'humanité, il est absolument préjudiciable à la santé des citoyens et aux intérêts des armateurs ». Ce texte restera lettre morte.

La traite apporte chaque année — même en temps de guerre, grâce

à l'interlope — sa cargaison de captifs. Saint-Domingue possède les « statistiques » de l'odieux trafic depuis 1715, date où le sucre, en retard sur celui du Brésil, de la Barbade et des îles du Vent, y prend son essor. Bien que la culture de la canne réclame des propriétés d'une taille respectable et beaucoup de main-d'œuvre, la Grande Île attend 1764 pour atteindre un rythme d'achat annuel de 10 000 Nègres. Dans une deuxième étape, quand Saint-Domingue prend la tête des producteurs mondiaux de sucre et se lance hardiment dans la culture du café, le seuil des 20 000 captifs acquis dans l'an est atteint en 1784. Le mouvement d'expansion économique de l'île et par conséquent celui de ses besoins en esclaves, en croissance rapide depuis la fin de la guerre de Sept Ans, arrive à son apogée en 1787 : 30 000 Noirs sont vendus dans les ports de la gigantesque manufacture insulaire. Comment se décompose cette entrée forcée d'Africains dans la colonie ? En 1789, quand le monde servile domingois est originaire de *Guinée* pour moitié environ, les amirautés indiquent 27 212 achats : les officiels auxquels s'ajoutent les « inavoués » de la fraude et de l'interlope. Sur cet effectif, on compte 14 203 hommes (52,19 %) ; 6 765 femmes (24,86 %) 4 010 négrillons (14,73 %) ; 2 234 négrittes (8,20 %).

De quelles régions d'Afrique, vient cette foule dont l'essentiel sera conduit sur les plantations ? Les principaux pays, dont les ethnies peuplèrent les colonies françaises, se trouvent en Afrique de l'Ouest : le complexe Congo-Angole (Congo, Zaïre, Angola), la mosaïque du golfe de Guinée (Togo, Bénin, Nigeria, Cameroun), les côtes des Graines et de l'Ivoire (Liberia, Côte-d'Ivoire), la Côte-de-l'Or (Ghana), la Sénégambie (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissao, Sierra Leone) et sur la côte occidentale du continent, le Mozambique (Mozambique et Tanzanie). La Sénégambie, malgré les desseins de Versailles, n'envoie que quelques milliers de captifs par an. Avant la guerre de Sept Ans, le golfe de Guinée arrive en tête des fournisseurs de captifs. Parmi ceux-ci, les Dahomeys qui véhiculeront leur croyance — le vaudou — à Saint-Domingue et l'y généraliseront, le superposant au culte catholique. Après la guerre de Sept Ans, période de gros achats, le Congo et la côte d'Angole, qui vendent leurs enfants depuis le XVII^e siècle, deviennent les premiers producteurs. Des captifs du Mozambique apparaîtront après la guerre d'Indépendance américaine : quelques dizaines de milliers d'hommes, peu de chose, si l'on pense à la saignée occidentale. Ces hommes, aux mille dialectes, ont en commun la couleur, la pensée magique, la familiarité de l'esclavage, institution diversement imposée selon les régions de l'Afrique, et enfin, le rejet par leur société originelle, l'expulsion du foyer ancestral. Avant même l'achat des négriers, ces malheureux ont été réduits à l'état de déracinés, d'anonymes, de sans-patrie. Pour tout bagage, on leur laisse ce que l'on ne peut leur arracher : la race et la mémoire.

Au fil des arrivées dans les colonies, au long des ans qui conduisent à la fin de l'Ancien Régime, la traite et l'autoreproduction engendrent une population coloniale. Celle-ci varie avec la taille des possessions et surtout avec la vitalité de l'économie. Ainsi, en 1780, Saint-Domingue, l'Antille la plus peuplée, dénombre officiellement 251 806 esclaves — les administrateurs évaluant le sous-recensement au cinquième de l'indication statistique officielle. Comment se compose cette population pour partie créole, pour partie africaine ? Hommes : 116 090 (46,10 %) ; femmes : 87 344 (34,69 %) ; filles : 22 327 (8,87 %) ; garçons : 26 045 (10,34 %). Sans atteindre ces cimes abusives, la masculinité de ce groupe — 4 hommes pour 3 femmes — traduit un déséquilibre anormal. Quant au rapport entre femmes et enfants, même s'il additionne des éléments incompatibles — femmes créoles et femmes déportées, enfants créoles et progéniture africaine de la traite —, on obtient 0,55 enfant par femme, un résultat où se reflète une population en difficulté avec son destin.

La société des Nègres

Qui est l'Africain qu'achète le capitaine négrier ? C'est une unité numérique au sein de la famille, du clan et de la tribu, c'est encore, dit le gouverneur Delafosse, « un homme qui a peur, parce qu'il se sent faible en face de sa collectivité, en face de ses superstitions, en face de vous ». Écrasé par sa race, soumis à l'âme de ses ancêtres et aux esprits de la nature qui l'entoure depuis le premier jour, cet individu, qui monte dans le navire négrier et débarque aux îles, déambule dans les ruines d'un effondrement universel. L'Afrique, cette mère si terriblement possessive, n'a plus voulu de lui. Elle l'a renié, elle l'a vendu : de l'opprimé d'hier, elle a fait un rejeté. Exclu, privé de ses références habituelles, le captif découvre dans l'Amérique, les affres de l'inconnu, les abîmes définitifs de la rupture : noyé au plus profond d'un état de commotion aiguë, il affleure à une seconde vie, avec le goût décomposé de la mort.

Cet homme, broyé sous le poids de deux passés, africain et maritime, entre dans un monde où sa couleur domine. En effet les îles, contrairement aux colonies de l'Amérique continentale, sont formées d'une population noire où les Blancs n'apparaissent que dans la proportion de 10 %, parfois bien moins, comme dans le cas de Saint-Domingue. Cette révélation d'un monde noir, au terme d'un voyage infernal, n'apaise pas le nouveau venu. Déjà, sur le négrier, la barrière ethnique, l'empêchant de parler avec tous, lui avait fait prendre conscience d'une première solitude. Mais dans la colonie, il

se heurte à des Nègres moqueurs, majoritaires, chez eux, qui utilisent une langue étrangère au continent noir, le créole. Et lui, le « bossale », né à l'Afrique, ne comprend guère mieux les déportés, tant ils parlent de dialectes différents. Sur ses épaules épuisées, la solitude pèse cette fois plus lourd, comme irrémédiable. Les colons n'ignorent pas ce bouleversement qu'engendre la transplantation, aussi s'emploient-ils à l'atténuer en achetant des ménages constitués, s'il s'en trouve, ou des hommes et des femmes de la même « nation ». Sur la plantation, village noir de quelques dizaines à quelques centaines d'esclaves, que gouvernent deux ou trois Blancs, le déporté s'acclimate lentement, aidé dans son initiation par des Noirs qui usent de sa langue. Séparés de leur famille, de leur clan, de leur tribu, les bossales n'en demeurent pas moins Africains, cherchant les rapprochements ethniques, et réclamant des explications à la pensée magique qu'on leur a enseignée. Hormis quelques cas de suicide, les exilés acceptent leur nouvelle existence. Toutefois l'entrée dans l'engrenage de la machinerie européenne ne va pas sans souffrance : c'est l'étampage au fer rouge, comme on le pratique sur le bétail, c'est surtout le travail dans les jardins, du lever du jour au coucher du soleil, avec un premier repos d'une demi-heure à huit heures, suivi d'un second d'une heure à midi. Dans son ouvrage, *Des colonies et particulièrement de Saint-Domingue*, le colon Malenfant précise le nouvel emploi du temps de l'Africain. « Les cultivateurs travaillaient depuis cinq heures du matin jusqu'à la nuit. Dans la fabrication du sucre, ils passaient aussi la nuit, et ne murmuraient jamais, quoiqu'ils vissent le fouet toujours prêt à les frapper s'ils restaient un seul instant dans l'inaction, où s'ils témoignaient le désir de se reposer. À midi, heure de leur repas qui consistait en quelques patates que leurs femmes leur préparaient, ils couraient à leurs petits jardins, y travaillaient avec ardeur, jusqu'à ce qu'ils retournassent aux travaux de l'habitation ; et lorsque le clair de lune leur permettait de cultiver leurs propriétés, ils ne les négligeaient point. » Cette débauche de travail, à laquelle la contrainte africaine avait familiarisé les femmes, saisit les hommes, les épuise et les tue en plus grand nombre que leurs compagnes, qui effectuent les mêmes travaux, à l'exception de la coupe des cannes et de la cuite du sucre.

Au labeur sur l'habitation, dont il est maintenant un élément du mobilier, l'esclave, qui est toujours jeune, s'intègre dans son nouveau milieu, après un temps d'adaptation. « Les Noirs de la côte d'Afrique, observe Malenfant, sont remplis de vanité, ils ont bientôt pris l'orgueil des nègres créoles. Après un an de séjour c'est leur faire injure et les irriter que de les traiter de bossales, ce qui veut dire *nouveau venu*. Lorsque vous dites à un Noir : es-tu créole, il vous répond : oui, Monsieur, moi fin créole ; c'est-à-dire que son père et sa mère sont nés dans la colonie. » Le nouveau discerne sans tarder la hiérarchie qui régit la petite société noire de la plantation. Au

sommet, formant une catégorie particulière, plus ou moins nombreuse selon que le maître est présent ou absent, les esclaves de case : valets, servantes, cuisinier, lingère, cocher, jardinier. Cette poignée d'individus, où figurent aussi bien des bossales que des créoles, constitue un groupe privilégié, bien nourri, bien vêtu, chargé des tâches les moins fatigantes et toujours aux côtés du maître, source de tous les bienfaits. Parallèlement, mais davantage soumis aux exigences pénibles du travail, les ouvriers d'habitation : sucriers, servant le plus souvent sous les ordres d'un maître-sucrier blanc, cabrouetiers, charrons, maçons, charpentiers, tonneillers. Enfin, au bas de la pyramide, les esclaves de jardin ou esclaves de place, répartis en grand ou petit atelier, selon la force physique de chacun, les tâches les plus dures, comme la coupe des cannes, incombant au grand atelier. À la tête de chaque atelier est placé un commandeur — à l'origine blanc, noir créole par la suite — qui dirige les Nègres dans l'accomplissement des travaux agricoles, sous la surveillance du gérant et des économes. Ce personnage, esclave de confiance, qui tient à la main un « coco-macaque » ou bâton de commandement, occupe une position centrale sur l'Habitation, à la fois interlocuteur naturel du propriétaire ou de ses agents et gouverneur de la masse servile chargée des cultures. Le bossale, à moins d'être très bien fait et digne de figurer dans la domesticité du colon, prendra place aux côtés des esclaves de place. Chacune des catégories de la hiérarchie noire est logée sur la plantation, mais de manière distincte : domestiques, ouvriers et commandeurs vivent à l'écart, mais sans se mélanger, tandis que le commun occupe les cases à Nègres, près desquelles s'étendent généralement les jardins à Nègres, où les esclaves cultivent eux-mêmes leurs propres vivres.

Les cases, aux premiers temps du XVIII^e siècle, se construisaient et s'organisaient à la manière africaine. Bientôt la pression de l'urbanisme et de l'architecture classiques balayèrent cette survivance d'un autre continent, pour imposer l'alignement et l'uniformité des logements, sans jamais atteindre, toutefois, la géométrie carcérale d'un Ledoux. Ainsi, en 1786, dans son *Discours sur l'esclavage des Nègres*, Duval de Sanadon, grand propriétaire et futur animateur du Club Massiac, évoque-t-il la créolisation du logement noir voulue par les maîtres : « Une rue tirée au cordeau et dont chaque maison est à la distance des autres de 36 à 40 pieds. » Si l'extérieur de la case à nègres présente un compromis antillais de la petite maison paysanne française, l'intérieur obéit à la loi d'Afrique, jusqu'à barricader toutes les ouvertures par crainte des esprits malveillants et des actions de magie noire. Les cases des esclaves « sont closes comme une boîte », note Du Tertre. À son tour, et tout aussi involontairement, le P. Labat, souligne le caractère africain de l'intérieur servile dans son *Nouveau voyage aux îles françaises de l'Amérique*. Il est rare, que les Nègres ouvrent « plus d'une fenêtre, elle est toujours au pignon,

parce que la porte leur donne assez de jour », et la plupart font feu et cuisine au milieu de leur logement. « C'est ce qui fait que leurs cases sont toujours enfumées, et qu'eux-mêmes contractent une odeur de fumée et de bouquin, qu'ils sentent avant qu'ils se soient lavés, à laquelle on a bien de la peine à s'accoutumer. » L'ameublement consiste « en des calebasses, des coüis, des canaris, des bancs, des tables, quelques ustensiles de bois, et quand ils sont un peu accommodés, en un coffre ou deux pour serrer leurs hardes ». Quant à la couche des esclaves, elle est aussi celle que les voyageurs voient en Négritie. Ainsi le P. Du Tertre peut-il écrire dans son *Histoire naturelle des Antilles* : « Leur lit fait peur à voir, et il n'y a personne qui ne le crut plus propre à faire souffrir un corps, qu'à lui procurer le repos nécessaire pour réparer les forces. Ce lit est composé de branches d'arbres entrelacées en forme de claie, et élevé à trois pieds de terre sur quatre gros bâtons. Mais il n'y a ni draps ni paillasse, ni couverture. Quelques feuilles de balisiers, dont ils ôtent la grosse côte, leur servent de paillasse, et ils se couvrent de méchants haillons pour se garantir du froid, qui leur est d'autant plus sensible pendant la nuit, qu'ils ont eu pendant tout le jour les pores ouverts par la chaleur extrême où ils sont exposés en travaillant. » Ces descriptions recourent à s'y méprendre la peinture qu'Adanson fait de l'intérieur des cases sénégalaises.

Au travers de l'évocation de l'habitat, surgit une réalité double et discrète : le couple d'esclaves sans enfants et la famille servile, parfois élargie aux petits-enfants. Aux premiers temps de la colonisation, Du Tertre relève déjà ce phénomène. « Chaque Nègre qui n'est point marié a sa petite case à part, l'homme et la femme n'en ont qu'une pour eux deux, et pour leurs petits enfants ; mais dès qu'ils sont grands, le père a soin de leur en bâtir quelqu'une proche de la sienne. [...] Tous les esclaves d'une même famille bâtissent leurs cases en un même lieu, en sorte néanmoins qu'ils laissent dix ou douze pas de distance. Quand ils sont beaucoup ils font ordinairement un cercle, et ils laissent une place commune au milieu de toutes les cases, qu'ils ont grand soin de tenir toujours nette. » Et, précise le missionnaire, « il faut donner cette louange à nos habitants, qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour donner à leurs esclaves des femmes de leur terre qu'ils aiment incomparablement plus que les autres » : une observation que les très rares inventaires par familles ne confirment que partiellement. Un siècle plus tard, Duval de Sanadon souligne l'existence du phénomène familial, en traitant des maisons d'esclaves. « Sur quelques Habitations, chaque ménage a la sienne. Dans d'autres, une seule en réunit deux et jusqu'à trois, mais dans tous les cas une famille que l'on suppose composée du père, de la mère et de deux ou trois enfants, est logée dans une superficie de 20 pieds en longueur sur 15 de largeur. » Indiscutablement, la foule noire qui travaille sur une Habitation n'est pas une addition d'individus, reflet de l'émiettement

engendré par la traite : sous la contrainte de l'esclavage, elle s'organise en couples et en familles. Projetant sur les îles françaises les méthodes d'analyse de la démographie historique anglophone, Mme Myriam Cottias a montré, à partir des inventaires d'esclaves de plantation, l'existence de « familles maternelles » — le nom de la mère étant suivi de ceux de ses enfants âgés de moins de 12 ans. Cette entité soigneusement mentionnée, se prolonge en une réalité masquée : le mari se trouve sur la liste des hommes, des fils éventuellement, parmi les jeunes, peut-être aussi des filles, jeunes aussi, sur la liste des femmes, mais sans que jamais le lien familial soit porté. Ainsi on peut avancer que les Nègres d'une habitation, loin de former une multitude d'êtres errants, se répartissent pour le grand nombre en réseaux familiaux. À Saint-Domingue, ceux-ci apparaîtront au grand jour au XIX^e siècle, après la guerre d'Indépendance, dans la *lacou* : ce système de solidarité familiale à plusieurs chaînons, qui exploite en communauté des jardins dont les produits suffisent à sa subsistance, recréera en le créolisant l'ancien clan africain ou groupement de familles. Hilliard d'Auberteuil, plus favorable à la reproduction naturelle des Noirs, qu'à la reproduction par la traite, avait perçu cette reconstitution des familles sur les plantations. « Il ne faut que de faibles encouragements pour porter au plus haut degré la population des Nègres de la colonie ; il y a de grands ateliers entièrement composés de créoles. J'ai vu cinquante-trois Nègres, Nègresses, Négrillons ou Négrittes de la même famille ; le père vivait encore, il était né dans le Sénégal, il avait quatre-vingt sept ans d'esclavage ; il avait eu vingt-deux enfants de trois Nègresses, qui toutes étaient mortes, et commençait à voir sa quatrième génération. »

En milieu servile, couples et enfants procèdent rarement d'un mariage catholique. Presque toujours, ils résultent d'une union monogamique ou polygamique libre ou formelle, dégagée, au moins la première fois, de l'une des caractéristiques institutionnelles africaines — pacte entre deux familles et élargissement de la parenté —, tout en en conservant une autre, essentielle, qui est le primat de la descendance. Exilé aux îles, le bossale devient l'ancêtre, fondateur d'une famille, d'une lignée : on le retrouvera au XIX^e siècle, sous les traits de son successeur, le patriarche, maître du *lacou*. Moreau de Saint-Méry a noté, inconsciemment semble-t-il, cette créolisation du mariage africain. Une preuve, dit-il, « du prix que les négresses attachent à la maternité, c'est l'usage où sont plusieurs d'entre elles de se faire désigner par le nom de mère de leur fils aîné ; ainsi une négresse dont le fils s'appellerait Louis, serait nommée Man-Louis », c'est-à-dire la maman de Louis. Ce faisant, la mère fonde la famille, dont elle a été un instrument créateur, non sur son union avec le père mais, comme en Afrique sur sa descendance. Les esclaves reconstituent donc la famille de Négritie, non dans le respect de l'institution dans sa totalité, mais dans la fidélité à son principe.

Aussi peut-on envisager que, comme en Afrique occidentale, réservoir de l'esclavage américain, le principe de descendance s'opère en ligne paternelle (système patrilinéaire). Les îles sont un monde noir où la famille africaine se reconstitue en se créolisant. Sur les vieilles plantations, donc sur les sucreries principalement, non seulement les couples avec enfants se sont multipliés, mais aussi un groupe de parenté s'est formé : une réalité qui détruit l'image stéréotypée de l'Habitation, broyeuse et destructrice d'humanité. Dans ces unités économiques, les Noirs, plus par vitalité, semble-t-il, que par esprit de résistance contre un groupe dominateur mais très minoritaire, se sont perpétués, malgré la traite et l'esclavage, sans renier l'esprit de leur modèle originel.

Quelle est la condition de ces esclaves au sujet de laquelle, *Amis des Noirs* et partisans des colons, se disputeront si fort, à partir de 1789 ? L'Habitant Lory, esprit lucide, Lory, dont G. Debien a publié les meilleures pages d'un mémoire intitulé *l'Esprit de Saint-Domingue*, écrit ce qu'il en pense dans le secret de son cabinet. « Il est surprenant que la plupart des colons fassent aussi peu de cas du nombre prodigieux d'esclaves qui sont attachés à leur service. La plupart sont si mal vêtus que l'humanité souffre de voir l'état d'indigence dans lequel on les laisse ; on est encore bien plus sensiblement touché, lorsque pour la moindre faute, on leur fait porter des châtiments de toute espèce ; combien de fois n'a-t-on pas vu que pour un verre cassé, un habitant faisait donner par son commandeur cent coups de fouet au malheureux à qui cet accident était arrivé ; si on consultait le motif pour lequel un nègre vole quelquefois, soit patates, maïs ou bananes à son voisin, on verrait que c'est souvent la faute des propriétaires ou fondés de pouvoirs qui, par négligence, ne font pas assez d'attention aux besoins de leurs nègres ; alors la crainte d'un châtiment sévère leur fait abandonner l'habitation, et lorsqu'ils sont arrêtés, ce qui arrive plus ou moins promptement, on les transfère dans des cachots, chargés de chaînes, après avoir subi un châtiment proportionné au délit. On ne fait peut-être pas assez d'attention que l'esclavage entraîne nécessairement après lui la timidité, et que le nègre, crainte d'être refusé de la part de son maître, se livre quelquefois à ces sortes de larcins : il n'est presque point d'européen qui en arrivant à Saint-Domingue ne se sente le cœur navré en voyant l'air de pauvreté et le peu d'humanité des colons envers cette espèce d'être si utile et si nécessaire à la colonie, et ce qui surprend sans doute, c'est que les mêmes personnes venant à prendre les rênes de quelques grands biens, deviennent souvent plus cruelles que ceux qui les ont devancés ; telle est l'influence de l'habitude sur le cœur des hommes que ce qui leur répugnait dans le principe, leur devient familier, et qu'ils s'abandonnent aux plus violents excès envers des malheureux qui font leur fortune et leur bien-être ; il faut cependant convenir que l'habitant est aujourd'hui bien moins rigide envers ses

esclaves qu'il ne l'était autrefois, soit que le prix excessif auquel il est obligé de les acheter lui ait fait faire des réflexions, ou soit qu'il ait entrevu que plus il exerçait de rigueur à leur égard, moins ses travaux prospéraient, on remarque que les grands châtimens sont moins multipliés que ci-devant. »

Mal nourris — alimentation insuffisante en viande ou poisson —, mal vêtus, couchant souvent sur une natte à même le sol, éreintés par la durée et les rythmes du travail, les esclaves supportent d'autant plus mal le choc de la plantation qu'ils sont affaiblis par des maladies de carence, des parasitoses, la tuberculose ou des maladies vénériennes. Les Noirs succombent nombreux et de manière continue : environ un tiers au cours des trois premières années de l'acquisition et environ 50 % au bout de huit ans de colonie. Approximativement, le taux annuel de mortalité oscille entre 8 et 11 %. Plutôt qu'à ces chiffres, que le planteur perçoit comme une menace au rendement, le voyageur mesure les épreuves de l'esclavage au contraste de la nudité des Nègres qui travaillent en chantant, alors qu'en réalité, les esclaves reproduisent les modalités du travail collectif africain, qui resurgira à Haïti, à l'ère du *lacou*, sous la forme des « sociétés » et du « coumbite ». C'est enfin aux châtimens — le fouet étant visible à l'exclusion des atrocités — que l'observateur étranger au monde colonial conclut à la barbarie de l'état servile et à son immoralité. Néanmoins, c'est le déséquilibre des sexes, le faible taux de natalité, de l'ordre de 3 %, la forte mortalité, notamment chez les nouveau-nés, qui illustrent le mieux les rigueurs de la servitude et qui rendent la traite négrière indispensable. L'odieux commerce, en transplantant plus d'un million et demi de captifs aux Antilles françaises sous l'Ancien Régime, a ainsi régénéré régulièrement le monde africain d'Amérique. Si les îles du Vent (Martinique, Guadeloupe, Sainte-Lucie, Tabago) importent modestement quelque 5 300 Noirs, en 1789, Saint-Domingue en a absorbé 27 212. L'ampleur de cette migration forcée gonfle la population sombre des Antilles, qui deviennent des îles noires, au point que leur faiblesse numérique ne permettrait pas aux Blancs d'imposer leur volonté par la force. À la fin de l'Ancien Régime, à Saint-Domingue, la possession par moins de 30 000 Européens de quelque 21 000 fusils et 30 000 pistolets ainsi que la présence de 2 000 soldats dont un bon tiers est malade, ne suffisent pas à combler l'énorme disproportion des couleurs, que souligne la présence effective, quoique non recensée, d'une masse d'environ 550 000 esclaves. Ce déséquilibre stupéfiant, mais accepté, au point que l'esclavage apparaît comme une institution fiduciaire, pose un problème. Le système de pensée magique des Africains et des créoles, qui engendre des comportements de résignation, d'obéissance craintive à la réalité, ne prédispose-t-il pas ses victimes à se soumettre à cette institution « naturelle » qu'est devenu l'esclavage ? Au contraire, un raisonnement rationnel décelant et mesurant la

fragilité du pouvoir des Blancs, minoritaires à un point démesuré et irrémédiable, n'aurait-il pas prescrit d'entreprendre aussitôt le renversement du rapport de force ? La servitude n'appartient-elle pas à l'organisation sociale traditionnelle du continent noir ? L'accepter ne relève-t-il pas dès lors de la norme, plutôt que de la transgression de la loi ? Le poids de l'explication surnaturelle des phénomènes et celui de la structure sociale, ne condamnent-ils pas le Nègre à se croire victime d'un malheur inéluctable, d'un destin sur lequel sa volonté ne peut avoir prise ?

L'abondance incessante de la traite « négrise » les îles chaque année davantage, mais sans pour autant paralyser le mouvement d'acculturation, c'est-à-dire de créolisation des Noirs et des Blancs. Ainsi tous parlent le créole, esclaves et maîtres, blancs ou de couleur. Ainsi des traditions alimentaires nouvelles se substituent aux premières : l'Amérique cultive quelques plantes étrangères, pois, sorgho et igname d'Afrique — sans oublier le café qui serait originaire d'Abyssinie ou de l'Arabie sa voisine —, le riz, et les bananiers, les orangers, venus de la mer des Indes ou de la mer de Chine, ainsi que la canne à sucre, dont le mûchonnement produit un jus sucré riche en calories et dont les distilleries tirent le tafia apprécié de tous. Mais surtout, l'Amérique dispense ses produits : manioc, patates, maïs, haricots, piments, tomates, avocats et goyaves, sans compter le tabac que l'on fume dans de petites pipes de terre cuite. Quant aux protéines, hormis la pintade américaine, ce sont des salaisons de bœuf et de morue, importées d'Europe et de Terre-Neuve. La créolisation prend d'autres formes encore : alors que le *bossale* était étampé, les enfants des îles ne le sont plus, de même qu'ils ne portent plus sur le visage les scarifications distinctives des ethnies africaines. Ce courant, malgré la profusion continue de la traite — au moins à Saint-Domingue —, se développe par l'action du groupe des créoles, les moins prolifiques, mais largement majoritaires aux îles du Vent et légèrement dans la Perle des Antilles, à la grande satisfaction des Blancs. En effet, en marge des qualités et des défauts inhérents à chaque race du continent noir, l'opinion coloniale, par la voix de Moreau de Saint-Méry, ne voit dans les Africains qu'insouciance, besoins infiniment bornés, indolence, et terreurs de l'ignorance. Au contraire, elle regarde les nègres créoles avec complaisance. Ils « naissent avec des qualités physiques et morales qui leur donnent un droit réel à la supériorité sur ceux qu'on a transportés d'Afrique [...] les qualités de nègre créole ont elles-mêmes des degrés de comparaison, parce que le produit de deux nègres créoles, par exemple, a de l'avantage sur celui de deux nègres Bambaras ». A l'intelligence, le nègre créole réunit la grâce, l'agrément dans la figure et un langage plus doux. « Il n'est aucun objet pour lequel on ne préfère les nègres créoles », et une prédilection assez générale les fait préférer pour l'état de domestiques ainsi que pour les différents métiers. Le

vêtement de l'esclave rompt avec l'Afrique, particulièrement le dimanche et lors des fêtes. Alors qu'en semaine les esclaves portent culotte et parfois chemises, quand ils ne se contentent pas de hardes, le dimanche et lors des fêtes, ils s'habillent d'une chemise et d'une culotte blanches, dit Moreau de Saint-Méry. « Un chapeau plus ou moins beau, mais presque toujours rabattu, une plus grande finesse dans la toile, l'addition d'une veste, et enfin celle des souliers, car les nègres ont les pieds nus [...] il faut cependant ajouter que des mouchoirs plus ou moins chers, sont sur la tête, au cou et dans les poches. » Pour la négresse, poursuit Moreau, « une chemise, une jupe et puis un mouchoir qui couvre la tête, voilà pour le vêtement ordinaire. Mais de combien de nuances il est susceptible, depuis la grosse toile de Vitré en Bretagne, le *Brin* et le *Ginga*, jusqu'à la toile de Flandres et la baptiste ! Et ce mouchoir qui ceint le chef, la mode a-t-elle jamais rien trouvé qui se prêtât mieux à tous ses caprices, à tout ce qu'elle a de gracieux ou de bizarre. Tantôt il est simple, et n'a d'autre valeur que dans ses contours, tantôt la forme de la coiffure exige que dix ou douze mouchoirs soient successivement placés les uns par-dessus les autres, pour former un énorme bonnet. [...] Le mouchoir de cou qui doit, pour l'élégance, être assorti à celui de la tête, augmente la dépense, et ceux de la poche la porte très haut. » Des bijoux et autres ornements de fantaisie peuvent rehausser cet équipage des grands jours. « De beaux pendants d'oreille d'or, dont la forme varie, des colliers à grains d'or mêlés de grenats, ou bien de grenats seulement, ajoutent à l'ornement, ainsi que des bagues d'or. Un beau chapeau uni de castor blanc ou noir, ou ayant un ruban de soie ou d'or autour de la forme, ou même enrichi d'un large bordé d'or, indique encore un ton plus élevé, ainsi que le corset ; et enfin le casaquin, à la façon des Blanches, puis des souliers de cuir en forme de mules, et parfois même des bas. »

Inépuisable, Moreau de Saint-Méry s'étonne de la dépense que Nègres et Négresses peuvent faire pour se parer. « Ce n'est pas seulement dans les villes, que le luxe des esclaves est très apparent. Dans plusieurs ateliers, celui qui a manié la houe ou les outils pendant toute la semaine, fait sa toilette pour aller le dimanche à l'église ou au marché, et l'on aurait de la peine à le reconnaître sous des vêtements fins. Cette métamorphose est encore plus grande pour la négresse qui a pris une jupe de mousseline et ses mouchoirs de Paliacate ou de Madras. Je l'assure ici, il est bien peu de nègres exempts de reproches, lorsqu'on les voit couverts de haillons, et lorsque enfin on ne peut leur en faire, c'est à la mauvaise administration des maîtres qu'ils s'adressent, et peut-être plus justement encore, à l'administration publique. » Ces lignes, où le magistrat capois sonne le glas du pagne africain, surprennent tant elles semblent pécher par édenisme. En effet, une question assaille l'esprit : comment des esclaves, à qui les vêtements bleus de travail sont donnés deux fois par an, peuvent-

ils acquérir des parures de prix ? Simplement parce qu'il existe une économie servile active, parallèle aux travaux. Les moyens de réunir un petit pécule ne manquent pas : vente sur les ports — au prix fort — ou sur les marchés des vivres que produisent les jardins à nègres, vente aussi de volailles, parfois de porcs, location par l'esclave de ses services, le samedi, quand il en dispose, et vraisemblablement certains dimanches, trafic de tafia et de sirops, etc. Les domestiques, contrairement aux nègres de places et aux ouvriers, reçoivent des cadeaux de leurs maîtres : argent, vêtements fins, colifichets. Les Négresses, seules femmes sur une plantation, que les cadres blancs entourent de leurs assiduités, bénéficient d'attentions particulières et sont récompensées de leur fidélité. Les esclaves des Habitations, tout comme ils ont une famille, ont aussi leurs finances qu'ils tirent de travaux particuliers et de petits commerces. Enfin, comme le souligne G. Debien avec à propos, les Noirs sont préoccupés de leurs vêtements de fête, qui leur appartiennent, par lequel ils se montrent sous le meilleur jour, alors qu'ils n'accordent guère de prix à l'uniforme quotidien de la soumission. L'esclave habillé avec un soin un peu voyant non seulement fait *nègre fin*, n'ayant rien de commun avec l'Africain, mais aussi porte les apparences de la liberté. La chemise, la culotte et la jupe ont transformé l'image des Noirs, les ont américanisés, en détrônant le pagne traditionnel de la mère Guinée.

Dans ce mouvement perpétuel de créolisation, quelle place la religion catholique, apostolique et romaine tient-elle ? Au xvii^e siècle, temps de la Contre-Réforme et aussi de la naissance du jansénisme, auquel correspond aux îles un relatif équilibre numérique des populations blanches et noires, la foi chrétienne, notamment quand les jésuites en ont la charge, contribue à gommer la marque de l'Afrique. En 1659, dans *Les Desseins de son Éminence de Richelieu pour l'Amérique*, le P. A. Chevillard, de l'ordre des Frères Prêcheurs, explique sa manière d'enseigner la vraie religion à un Noir. « Toi savoir qu'il y a UN DIEU. Lui grand Capitou : lui savoir tout faire sans autre pour l'aider. [...] Enfin lui envoyer méchant en bas en enfer, au feu. [...] Mais pour bon Chrétien, lui bon pour mettre en son Paradis, où se trouve tout contentement, nul mal, nul travail, et nulle servitude ou esclavage, mais une entière joie et parfaite liberté. » Ce discours, où le religieux reconnaît et légitime la servitude, annonce cependant l'égalité de tous au Jugement dernier, où il ne sera pas distingué entre maîtres et esclaves mais entre bons et méchants. Chevillard, comme tous les religieux, prenant le contre-pied de l'Afrique, nie l'omnipotence des forces occultes, pour promettre le bonheur éternel à tout ceux qui prépareront leur salut. Le propos ne manque pas d'audace, même s'il n'a pas la portée révolutionnaire du prêche du jésuite portugais Vieira qui, en 1633, déclarait devant les esclaves de Bahia : « Vous êtes les imitateurs du Christ crucifié parce que vous souffrez de manière très semblable ce

que ce même Seigneur souffrit sur la croix. [...] Le Christ était nu et vous êtes aussi nus. Le Christ était en tout maltraité et vous êtes aussi maltraités en tout. » Le P. Mongin, soldat de Saint-Ignace, dira sa satisfaction d'évangéliser les Africains qui, en découvrant Dieu, apprennent les bonnes mœurs. Pareillement, le P. Margat, dans sa lettre du 27 février 1725, se félicite du comportement de ses catéchumènes : « Quand ils sont parvenus à un certain âge, et qu'on les a fixés par le mariage, il n'est pas rare de trouver parmi eux de saintes familles où règnent la crainte de Dieu, l'attachement constant à leurs devoirs, l'assiduité à la prière et aux plus fervents exercices du christianisme. »

Sous la férule des missionnaires, les Nègres vont-ils rompre définitivement avec la Guinée et adopter la conduite religieuse de l'Europe ? Au XVIII^e siècle, moment où le déséquilibre des couleurs atteint son paroxysme, les maîtres, aidés par les idées des Lumières et la guerre contre les jésuites, s'opposent au développement de l'action de l'Église, qu'ils jugent dangereuse. Émilien Petit, magistrat colonial, établit un premier constat, en 1777, dans son *Traité sur le gouvernement des esclaves*. « L'exercice de la religion, de la part des esclaves, se borne en général à des mariages très rares, et à des baptêmes très hasardés, et souvent répétés sur les mêmes esclaves qui s'en font des occasions de festins et de présents, parce qu'on n'exige pas les billets des maîtres, qui devraient exiger de leurs esclaves le report des billets, endossés des certificats des desservants. Les esclaves des villes où il y a un curé catéchiste, ont seuls un peu plus de moyens de s'instruire ; les esclaves des habitations n'en ont aucun. Les premiers peuvent quelquefois assister au service ; les autres n'y assistent jamais. Il n'y a point de proportion entre le nombre de prêtres, ou la grandeur des églises, et la grande quantité d'esclaves de chaque quartier. Il y aurait même du danger à les réunir et à les faire trouver ensemble. » Le même magistrat, hostile à la généralisation des curés des nègres, ne peut s'empêcher une observation dans son *Traité*, postérieur au bannissement prononcé contre les jésuites des colonies en 1763 : « La conduite des jésuites, et ce qui en résulterait, offriraient cependant, un exemple utile à imiter. L'un d'eux était le catéchiste et l'aumônier des esclaves de leurs Habitations ; ils engageaient les esclaves nubiles à se marier, par les facilités qu'ils leur donnaient, pour monter et entretenir leurs petits ménages ; de là leurs terres se peuplaient d'esclaves créoles. Lorsque cet ordre a cessé à la Martinique, leurs ateliers, depuis bien des années n'attendaient plus les cargaisons importées de Guinée pour se recruter. »

En ce XVIII^e siècle de commerce, d'idées utilitaristes, où le vrai Dieu est devenu Grand Architecte ou Être suprême, et où enfin les îles à plantation nourrissent incomparablement plus de Noirs que de Blancs, les colons acceptent ce qu'ils appellent des concubinages, qui sont en réalité des mariages créoles, mais refusent le mariage

catholique, la famille chrétienne et d'une manière générale l'usage commun des sacrements. Les maîtres, même s'ils souhaitent réduire la mortalité de leurs esclaves, se préoccupent avant tout du revenu, dont ils jugent qu'il dépend de la souveraineté de leur gouvernement sur les Habitations. Dans ces conditions, ils ne peuvent envisager que l'impératif de gestion obéisse à la norme religieuse. Ils n'ont donc que faire de ces missionnaires acculturateurs qui enseignent l'égalité devant Dieu, qui, prêchent que tous les hommes sont soumis au choix entre le bien et le mal, qui au nom du Christ se prononcent sur tous les aspects de la vie servile, travaux, châtiments, vêtement, nourriture, conditions des femmes enceintes et des enfants. Les jésuites, convaincus de leur mission tutélaire, l'ont accomplie avec fermeté. Parlant des esclaves de Saint-Domingue, dans sa lettre du 27 février 1725, le P. Margat avoue le prestige de sa fonction. « On ne peut rien ajouter à la confiance et au respect que ces pauvres gens ont pour les missionnaires : ils nous regardent comme leurs pères en Jésus-Christ. C'est à nous qu'ils s'adressent dans toutes leurs peines [...] c'est par notre intercession qu'ils obtiennent souvent de leurs maîtres le pardon des fautes qui leur auraient attiré de sévères châtiments ; ils sont convaincus que nous avons leurs intérêts à cœur, et que nous nous employons à adoucir la rigueur de leur captivité, par tous les moyens que la religion et l'humanité nous suggèrent ; ils y sont sensibles, et ils cherchent en toute occasion à nous en marquer leur reconnaissance. » Les jésuites, frappés d'ostracisme — pour assistance aux nègres marrons ou fugitifs et aux empoisonneurs —, la religion romaine perd son rayonnement. La catéchèse s'effondre, le baptême individuel se dégrade en cérémonie collective des « baptisés debout », les sacrements sont administrés chichement, les associations religieuses sont proscrites, par crainte des attroupements : il ne subsiste que la prière du matin et celle du soir sur certaines plantations. De l'intrusion catholique endiguée, à Saint-Domingue plus qu'aux îles du Vent, il reste chez les maîtres un geste de « désafricanisation » : le prénom chrétien donné aux bossales.

Les planteurs l'ayant emporté, l'Église du XVIII^e siècle, surtout celle de la seconde période des Lumières, se met au service des propriétaires et de l'ordre colonial esclavagiste. En 1777, le P. Coustances, préfet des capucins aux îles du Vent, rend cette doctrine publique en envoyant aux curés un « règlement de discipline pour les Nègres ». Que dit cet ecclésiastique obéissant ? « L'instruction religieuse des Nègres doit faire dans les colonies un des principaux objets du ministère de la religion. La sûreté publique, l'intérêt des maîtres, le salut de leur âme, sont les motifs qui doivent engager le missionnaire à y travailler... » Ensuite, le capucin réclame « l'établissement d'une discipline pénitentielle » sur les Nègres. En effet, « il règne surtout parmi eux trois de ces vices capitaux qu'il n'est pas moins de l'intérêt commun, que de celui de la religion, de réprimer,

savoir le marronage, les empoisonnements et les avortements ». Dans le prône les curés devront célébrer l'obéissance aux maîtres, condamner le marronage — ou fuite —, le libertinage et le vol. Enfin, les sacrements seront dispensés avec parcimonie et la communion sera donnée « seulement une ou deux fois tout au plus par an, aux Nègres dont la bonne conduite aura été vérifiée, et qui présenteront un certificat de leur maître. L'obstruction des planteurs, la tiédeur du clergé, à l'exception des jésuites, la désaffection pour la foi romaine, ont empêché la formation aux Antilles d'une société noire chrétienne, en rupture définitive avec l'Afrique, sans pour autant éradiquer le sentiment de respect porté par la masse servile des « baptisés debout » à la vraie religion et à toutes ses expressions, sans même altérer la dévotion profonde et la ferveur ardente des Nègres. Les colons croient dominer une poussière d'individus, indifférents à leur sort, comme le disait jadis le P. Chevillard, partant inoffensifs mais productifs. Ils se trompent. Dans la réalité, ils sont plongés dans une société noire créole, construite à partir de la superposition, de la stratification d'éléments empruntés à l'Afrique et à l'Europe. La traite et l'esclavage, malgré les chocs et les violences, n'ont pas détruit la race déportée. Les Africains d'Amérique ont reconstitué la famille et la société noires : mais dans ce mouvement original d'acculturation ou de métissage, les créoles apparaissent à la fois comme des recruteurs et des créateurs. La familiarité avec la race blanche gouvernante, qui se manifeste tous les jours, particulièrement chez les enfants, et les domestiques et artisans, mais aussi chez les Nègres de place, se prolongeant parfois en concubinages qui donnent naissance à des progénitures de sang-mêlé, différencie gens des îles et gens d'Afrique de manière tranchée : elle empêche les créoles de n'être que des restaurateurs de la Guinée aux Antilles pour en faire les *inventeurs* d'un modèle humain original et neuf.

Sur les plantations, unions, enfants, familles, groupes de parenté se sont formés. Entre les esclaves des plantations existent des relations de parenté, à la suite d'achats ou de ventes entre colons, et de relations clandestines notamment. Mais outre ce lien particulier, d'autres rapports se sont établis entre Nègres des plantations. Une sucrerie, une indigoterie, une cafétéria ne ressemblent en rien à des geôles, séparées les unes des autres de manière hermétique. Les dimanches, les créoles et les femmes surtout, munis d'un billet de permission, se rencontrent au grand jour et publiquement par les chemins, sur les marchés, devant les églises et se font visite, d'Habitation à Habitation pour manger, jouer et danser. À vingt et une heures, l'ordre quotidien rétablit sa loi. Comme l'a observé le P. Labat, les esclaves se réunissent aussi à l'occasion de la fête de l'un d'entre eux et, plus encore, lors des funérailles. « La plupart des Nègres, pour peu qu'ils soient accommodés, ne manquent pas de faire un petit festin à leurs parents et à leurs amis, le jour de leur fête :

les enfants se croient chargés de cette obligation après la mort de leur père. S'ils meurent sans laisser d'enfants, leurs parents, leurs amis, et surtout leurs filleuls se chargent de ce soin, et continuent ce petit régal. Quand leurs moyens ne suffisent pas, ils viennent prier leurs maîtres d'entrer dans une partie de la dépense, en leur donnant quelque bouteille d'eau-de-vie pour la fête. Pour peu qu'on soit raisonnable, on ne leur refuse pas ces bagatelles. Ils ne manquent jamais d'y convier ceux que le défunt avait coutume d'y appeler, sans compter tous ceux de l'Habitation qui ont droit de s'y trouver, et qui pour l'ordinaire n'y viennent jamais les mains vides. Après qu'ils sont assemblés, celui qui les a invités leur fait un petit discours à la louange de celui dont il renouvelle la fête : il leur dit ses bonnes qualités, il exagère la perte qu'ils ont faite par sa mort, et conclut en les priant de se souvenir de lui dans leurs prières, et de se joindre à lui pour prier Dieu pour le repos de son âme. Alors ils se mettent tous à genoux, et récitent toutes les prières qu'ils savent ; après ils mangent ce qui est apporté, et boivent à la santé du défunt. »

Derrière ces repas se cachent des célébrations héritées des croyances de l'Afrique : offrandes aux génies qui veillent sur la case et la famille, rites funéraires, suivis de danses. En l'absence de chrétientés noires, l'Afrique a repris ses droits. Des sociétés secrètes perpétuent le legs magique africain, en y introduisant des éléments de magie européenne et des emprunts tirés du catholicisme. Dans le monde noir des Antilles, essentiellement à Saint-Domingue, l'effacement de l'Église, après le départ des jésuites, donne une large liberté spirituelle aux esclaves, et ainsi, assure la domination de la pensée magique, de la croyance dans la toute-puissance des forces occultes et surnaturelles, âmes des ancêtres et esprits de la nature, par qui tout se fait et s'explique. À Saint-Domingue, que la disgrâce des jésuites laisse sans protection, l'Afrique submerge la population noire. Le vaudou, croyance du Bénin, qui fédère tous les cultes de la Négritie, dont nombre des aspects sont identiques — raisonnement magique, sacrifices, danses, crises de possession —, règne sous une forme traditionnelle et sous une forme créole, plus violente, la *danse de Don Pèdre* ou *rite pédro*. Des féticheurs-sorciers, intercesseurs entre leurs compatriotes et les Esprits, capables d'empoisonner par toxiques ou sortilèges, prennent en main la foule noire, qui déjà pratique le vaudou domestique dans ses cases. Par l'intermédiaire des sectes qu'ils dirigent, ils imposent une Guinée créole à la masse servile, sans qu'aucun contrepoids temporel — comme le pouvoir des chefs en Afrique — puisse freiner leur action. De nombreux observateurs de l'Ancien Régime ont témoigné de la réalité du vaudou, que, dans les régions de faible métissage, les colons considéraient avec mépris tout en le craignant. Le magistrat Moreau de Saint-Méry, aux côtés du naturaliste Descourtilz, des gérants Joinville-Gauban et Malenfant, compte parmi ceux qui n'ignoraient pas le vaudou. Il conclut, sans se

perdre en interrogations ou équivoques. « On ne saurait croire jusqu'à quel point s'étend la dépendance dans laquelle les chefs du Vaudoux tiennent les autres membres de la secte. Il n'est aucun de ces derniers, qui ne préférât tout, aux malheurs dont il est menacé, s'il ne va pas assidûment aux assemblées, s'il n'obéit pas aveuglément à ce que Vaudoux exige de lui. On en a vu que la frayeur avait assez agités, pour leur ôter l'usage de la raison, et qui, dans des accès de frénésie, poussaient des hurlements, fuyaient l'aspect des hommes, et excitaient la pitié. [D'autres sont morts de l'excès de leurs fatigues.] En un mot, rien n'est plus dangereux sous tous les rapports que ce culte du Vaudoux, fondé sur cette idée extravagante, mais dont on peut faire une arme bien terrible, que les ministres de l'être qu'on a décoré de ce nom, savent et peuvent tout. »

L'emprise des sorciers du vaudou s'exerce de manière directe sur les sectateurs, indirecte sur les autres. Ainsi au pouvoir blanc des maîtres de plantations, expression de la pensée rationnelle, se superpose le pouvoir noir des féticheurs, expression de la pensée magique, soumettant créoles et bossales et formant dans la peur une conscience et une solidarité noires, une Afrique créole, une société où familles, parentèles et sectes cultuelles initiatiques se mêlent, débordant les unes sur les autres. La réalité de ces phénomènes souterrains, mais visibles aux observateurs attentifs — Blancs vivant avec des Nègresses et des femmes de couleur, par exemple —, éclateront au grand jour à Saint-Domingue, lors du soulèvement des esclaves d'août 1791. Le vaudou, croyance des Noirs, couvrira les campagnes de ses danses, du sang des animaux sacrifiés, accompagnera incendies et combats de ses chants et du grondement lancinant de ses tambours. Il mettra au service de la lutte des Noirs contre les Blancs, les réseaux de ses sectateurs, sa magie fédératrice et mobilisatrice, l'affirmation de l'Afrique majoritaire, en rébellion, contre la race minoritaire des Européens. La guerre s'achevant le 1^{er} janvier 1804 par la proclamation de l'indépendance d'Haïti, que voit-on apparaître derrière l'écran de la dictature militaire qui tente de sauver l'économie de plantation que sa dégradation rend supportable aux anciens esclaves ? Une société africaine créolisée, confédération de « lacou », c'est-à-dire de parentèles réunissant jusqu'à une douzaine de « cailles » — créolisation de cases —, apparaît, qui adapte le collectivisme africain en conciliant notamment la propriété privée — enseignée par la culture des jardins à Nègres — et le travail agricole communautaire. Le père exerce publiquement ses fonctions de chef de famille à qui la femme — parfois les femmes — et les enfants obéissent comme des subordonnés exécutent la volonté d'un supérieur. Mais en allait-il différemment au temps de la colonie ? Il ne semble pas, quoique les Blancs, rarement curieux de ce qui leur était étranger, soient fort silencieux sur ce sujet, comme sur ce qui touche au monde noir en général. Un témoignage cependant, celui du dominicain Labat, qui

illustre la réalité de la famille servile, du système patrilinéaire et de l'autorité paternelle. « J'ai souvent pris plaisir à voir un Nègre charpentier de notre maison de la Guadeloupe lorsqu'il dînait. Sa femme et ses enfants étaient autour de lui, et le servaient avec autant de respect que les domestiques les mieux instruits servent leur maître ; et si c'était un jour de fête ou de dimanche, ses gendres et ses filles ne manquaient pas de s'y trouver et de lui apporter quelques petits présents. Ils faisaient un cercle autour de lui, et l'entretenaient pendant qu'il mangeait. Lorsqu'il avait fini, on lui apportait sa pipe, et pour lors il leur disait gravement, allez manger vous autres. Ils lui faisaient la révérence, et passaient dans une autre chambre, où ils allaient manger tous ensemble avec leur mère. » Cette récréation créole de la famille africaine, quand celle-ci est monogamique, s'accomplit dans un assentiment général auquel se mêle, tacitement, celui de la religion catholique, même si le sacrement du mariage est négligé, ce qui, d'ailleurs, était déjà le cas à l'époque coloniale.

Le monde noir — dominant — des Antilles n'est pas le magma informe auquel on imagine parfois à tort que la traite et l'esclavage avaient condamné la foule des déportés. Les esclaves ont reconstitué — avec des libertés — une Afrique à eux dans les eaux américaines, une Guinée créole. La société africaine réapparaît, fidèle à la pensée magique, opprimée par les forces de la nature et les âmes des morts, craignant et sollicitant l'action des sorciers. La famille s'est formée à nouveau, mais hors des contraintes institutionnelles africaines — et catholiques —, ce qui a porté certains observateurs à penser que les Nègres vivaient dans un libertinage constant. Les Antilles, patrie nouvelle des Blancs, nation originelle des mulâtres, entretiennent un mouvement continu où les cultures de l'Afrique et de l'Europe se frottent les unes aux autres. Les îles du Vent, où la domination française se maintiendra, et où les créoles sont majoritaires, largement et depuis longtemps, donneront naissance à une société métissée. Saint-Domingue évoluera de manière très différente. La masse noire, écrasante, pour moitié *bossale*, s'affranchit, rejetant le modèle européen contre la volonté de Toussaint Louverture et de Christophe, notamment, et transforme la Grande Île en un conservatoire d'une Afrique créole. Elle jette le masque, exhibe sa réalité aussi ancienne que la colonie. Finalement, là où le déséquilibre numérique atteint la démesure et où le pouvoir blanc s'efface, l'acculturation des Noirs, c'est-à-dire le métissage de leur esprit, demeure superficielle. Aussi la culture noire — celle des temps serviles et de l'indépendance — apparaît-elle non comme un mélange, mais comme une superposition de traits spécifiques, où l'Afrique se tient prête à absorber l'élément européen.